
Analyse de la votation fédérale du 23 septembre 1990

Christof Buri, Daniel Schloeth

<i>Résultat de la votation</i>	Oui	Non
Initiative populaire «Pour un abandon de l'énergie atomique»	816'302 47.1 %	915'552 52.9 %
Initiative populaire «Pour un moratoire nucléaire»	947'356 54.6 %	787'247 45.4 %
Article constitutionnel sur l'énergie	1'212'898 71.0 %	495'952 29.0 %
Modification de la loi sur la circulation routière	898'718 52.8 %	803'540 47.2 %
<i>Participation</i>	39.2 %	

Tableau 1: Résultats effectifs de la votation pour l'ensemble de la Suisse et par canton¹

Canton	Attitude de vote Participation (en %)	le 23 septembre 1990							
		Abandon		Moratoire		Energie		Circulation	
		% Oui	% Non	% Oui	% Non	% Oui	% Non	% Oui	% Non
CH	39.2	47.1	52.9	54.6	45.4	71.0	29.0	52.8	47.2
ZH	45.1	45.0	55.0	52.7	47.3	70.3	29.7	45.1	54.9
BE	38.1	48.4	51.6	56.8	43.2	74.0	26.0	51.4	48.6
LU	41.1	48.2	51.8	56.8	43.2	70.8	29.2	50.5	49.5
UR	39.0	50.5	49.5	57.5	42.5	75.7	24.3	45.8	54.2
SZ	35.5	43.1	56.9	50.2	49.8	57.7	42.3	44.8	55.2
OW	39.1	47.6	52.4	55.6	44.4	62.2	37.8	53.7	46.3
NW	44.5	46.6	53.4	53.1	46.9	74.4	25.6	53.4	46.6
GL	40.0	47.3	52.7	55.9	44.1	70.1	29.9	45.4	54.6
ZG	50.0	43.8	56.2	52.8	47.2	67.1	32.9	49.4	50.6
FR	36.3	47.5	52.5	53.7	46.3	73.7	26.3	64.6	35.4
SO	53.5	42.6	57.4	54.3	45.7	67.4	32.6	50.1	49.9
BS	44.2	63.4	36.6	71.0	29.0	83.0	17.0	42.9	57.1
BL	47.9	53.6	46.4	63.7	36.3	77.3	22.7	49.5	50.5
SH	69.1	44.8	55.2	54.9	45.1	65.1	34.9	49.2	50.8
AR	46.6	44.0	56.0	52.7	47.3	69.3	30.7	52.8	47.2
AI	39.0	34.2	65.8	43.2	56.8	69.4	30.6	56.9	43.1
SG	41.1	43.0	57.0	52.9	47.1	71.2	28.8	53.3	46.7
GR	38.0	49.9	50.1	56.1	43.9	70.2	29.8	48.6	51.4
AG	38.6	32.3	67.7	39.2	60.8	64.8	35.2	55.2	44.8
TG	43.7	37.6	62.4	46.2	53.8	65.4	34.6	55.7	44.3
TI	38.7	54.3	45.7	58.4	41.6	78.6	21.4	51.6	48.4
VD	30.3	50.9	49.1	54.5	45.5	66.8	33.2	70.6	29.4
VS	29.1	39.8	60.2	44.1	55.9	55.3	44.7	65.8	34.2
NE	41.7	54.6	45.4	58.0	42.0	73.0	27.0	68.4	31.6
GE	35.6	65.0	35.0	69.2	30.8	81.1	18.9	62.7	37.3
JU	31.7	59.6	40.4	65.5	34.5	77.0	23.0	60.5	39.5

1) Sources: Les journaux du 23.9.1990.

Sommaire

	Page
Introduction	4
1. La participation	5
1.1 La participation selon les groupes sociaux et politiques	8
1.2 Aspects sélectionnés de la mobilisation	8
1.2.1 L'effet mobilisateur des objets de la votation	8
1.2.2 Le moment de la formation des opinions	10
2. L'initiative populaire «Pour l'abandon de l'énergie atomique»	12
2.1 La participation selon les caractéristiques sociales et politiques	12
2.2 Les motivations décisives	16
3. L'initiative populaire «Pour un moratoire nucléaire»	17
3.1 La participation selon les caractéristiques sociales et politiques	17
3.2 Les motivations décisives	19
4. Abandon et moratoire comparativement	22
4.1 L'attitude de vote	22
4.2 Soutien aux arguments pour et contre l'énergie atomique	24
4.3 Positions fondamentales sélectionnées sur l'énergie atomique et sur la politique de l'énergie	27
5. L'article sur l'énergie	34
5.1 La participation selon les caractéristiques sociales et politiques	34
5.2 Les motivations décisives	37
5.3 Soutien aux arguments pour et contre l'article sur l'énergie	38
5.4 Positions fondamentales sélectionnées sur les économies d'énergie	40
6. La modification de la loi sur la circulation routière	43
6.1 La participation selon les caractéristiques sociales et politiques	44
6.2 Les motivations décisives	47
6.3 Soutien aux arguments pour et contre la modification de la loi sur la circulation routière	49
7. Aspects méthodologiques : L'échantillonnage	51
Récapitulation des principaux résultats	52

Introduction

Résultat d'une enquête représentative en Suisse alémanique, romande et italienne

Le 23 septembre 1990, les citoyen-ne-s ayant le droit de vote étaient invités à se prononcer sur trois initiatives portant sur l'énergie et sur la modification de la loi sur la circulation routière. Trois de ces objets ont été acceptés, la participation fut moyenne : 39,2 pourcent :

- La modification de la loi sur la circulation routière a été acceptée par 52,8 pourcent des votant-e-s. Neuf cantons suisses alémaniques se prononcèrent à une majorité de Non.
- L'article sur l'énergie fut nettement accepté par 71,0 pourcent de Oui. Tous les cantons se sont prononcés en faveur de cet objet.
- L'initiative «Pour un moratoire nucléaire» a été acceptée par 54,6 pourcent des ayants-droit de vote. Seuls les cantons d'Argovie, de Thurgovie, du Valais et d'Appenzell Rhodes intérieures la rejetèrent.
- L'initiative populaire «Pour un abandon de l'énergie atomique» a été rejetée par 52,9 pourcent de Non. Les majorités de Oui provenaient des cantons d'Uri, de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du Tessin, du canton de Vaud, de Neuchâtel, de Genève et du Jura.

Le résultat de la votation sur les deux initiatives nucléaires resta ouvert jusqu'au dernier moment, on s'attendait à un rejet au moins en ce qui concerne l'abandon du nucléaire. En 1979 et en 1984, des initiatives populaires visant dans la même direction ne furent rejetées que de justesse. L'initiative du «moratoire nucléaire» est la dixième initiative populaire acceptée en 100 ans d'existence de ce droit populaire. Au deuxième round (après 1983), les citoyen-ne-s ont accepté qu'un article sur l'énergie soit ancré dans la Constitution. Après le net refus des initiatives du «Trèfle à trois», on peut considérer l'acceptation de justesse de la modification de la loi sur la circulation routière comme une petite surprise, un référendum ayant été lancé, avant tout en raison de l'augmentation de la largeur des poids lourds.

La présente analyse entend mettre en lumière des aspects essentiels de l'attitude de vote en thématissant les groupes de questions suivants :

- *Participation au vote et mobilisation* : qui a voté le 23 septembre 1990 ? Comment les objets de la votation et la campagne la précédant ont-ils influencé la décision de participer au scrutin ?
- *Comportement de vote* : quelles sont les lignes conflictuelles qui se dégagent ? Comment les camps du Oui et du Non sont-ils formés ?
- *Comment la décision fut-elle prise* ? Quelles motivations ont-elles été décisives ? Dans quelle mesure les arguments invoqués au cours de la campagne ont-ils été perçus par les citoyen-ne-s ?
- *Positions fondamentales sur l'énergie nucléaire et sur la politique de l'énergie* : comment faut-il interpréter les résultats des votations sur les objets touchant l'énergie dans la comparaison temporelle ? Quels glissements ont-ils eu lieu dans les camps des pour et des contre ? Peut-on établir un schéma de tendance en matière de position quant à la politique de l'énergie ?

La présente analyse a été effectuée en collaboration avec l'Institut de recherche et le département de recherche en sciences politiques de l'université de Zurich. Comme à l'accoutumée, le GfS est responsable du travail sur le terrain, de la préparation des données et de leur interprétation. Le département de la recherche en sciences politiques de l'université de Zurich a assumé le commentaire des résultats.

1) La participation

Ce sont à peine deux cinquièmes (39,2%) des citoyen-ne-s qui se sont rendus aux urnes le 23 septembre. Une participation qui peut être qualifiée de moyenne si l'on compare sur une longue durée. L'effet mobilisateur des objets touchant l'énergie, en particulier celui des initiatives populaires sur l'utilisation de l'énergie nucléaire n'a jamais été au-dessus de la moyenne¹.

Les enquêtes empiriques menées jusqu'ici concluent qu'en moyenne un tiers des citoyen-ne-s va régulièrement voter. Plus d'un cinquième ne vote jamais, et à peine la moitié (40-50%) vote occasionnellement². On distinguera au sein du groupe des «votant occasionnellement» entre celles et ceux qui participent fréquemment, ne s'abstenant que dans des cas particuliers (maladie, absence, etc.), celles et ceux qui participent aux votations dans la mesure où leur objet les concerne ou les intéresse et celles et ceux qui ne votent que rarement. C'est une constante dans les enquêtes sur des sujets politiques, la participation de 59 pourcent obtenue par l'enquête est nettement au-dessus de la valeur réelle.

On peut énoncer diverses raisons à cette valeur exagérée :

- Les citoyen-ne-s n'allant pas voter, que ce soit par manque d'intérêt ou pour d'autres raisons, ne seront que très moyennement motivés pour répondre à une enquête.
- Les abstentionnistes n'avoueront pas toujours leur non-participation dans cette situation d'enquête «semi-officielle».
- Les groupes marginaux ne vont pas voter et ils sont très difficiles à saisir dans le cadre d'une enquête.

Tandis que pour la votation du 26 novembre 1989 sur l'initiative pour la suppression de l'armée (et l'initiative «Vitesse 130/100») des «votant rarement» (54%) et des «votant de cas en cas» (65%) ont été mobilisés bien au-delà de la moyenne habituelle, ce ne fut le cas que partiellement le 23 septembre 1990. La post-analyse révèle une participation de 21 pourcent pour les «votant rarement», 54 pourcent pour ceux votant de cas en cas et 65 pourcent pour les votant-e-s assidus.

1 Cf. :	Participation
VOX No 9: Votation sur la 1ère initiative nucléaire (18 février 1979)	50 %
VOX No 10: Révision de la loi sur le nucléaire (20 mai 1979)	37 %
VOX No 19: Article sur l'énergie (27 février 1983)	32 %
VOX No 23: 2ème initiative sur le nucléaire et initiative sur l'énergie (23 septembre 1984)	42 %
2 Cf. Gruner / Hertig: Le citoyen et la «nouvelle» politique, Berne 1983, p. 138 ss.	

Tableau 1.1: La participation selon les groupes socio-politiques

Caractéristique / Catégorie	Divergence par rapport à la participation moyenne en %	
Sexe: ²		
Hommes		+ 3
Femmes	- 4	
Age: ¹		
20-29 ans	- 6	
30-39 ans	- 5	
40-49 ans		+ 4
50-59 ans		+ 2
60-69 ans		+ 4
70 ans et plus		+ 6
Formation: ¹		
Ecole obligatoire	- 12	
Ecole professionnelle ou équiv.	- 2	
Collège, université		+ 18
Situation professionnelle:		
Salarié-e-s total	- 1	
Indépendant-e-s et employé-e-s cadres	- 5	
Agriculteurs	- 10	
Employé-e-s / fonctionnaires classe moyenne		+ 3
Autres employé-e-s et fonctionnaires	- 4	
Ouvriers / ouvrières	- 5	
sans profession total		+ 3
En cours de formation		+ 4
Travaillant au ménage		
En pension		+ 7
Structures du ménage:		
Une personne	- 4	
Plusieurs personnes sans enfants		+ 4
Plusieurs personnes avec enfants	- 2	
Etat civil: ¹		
célibataire	- 5	
marié-e		+ 3
divorcé-e		8
Situation du ménage: ¹		
Propriétaire		+ 6
Locataire / fermier	- 4	
Domicilié-e: ¹		
depuis moins de 5 ans	- 10	
depuis plus de 5 ans		+ 3

Suite à la page suivante

Caractéristiques / Catégorie	Divergence par rapport à la participation moyenne en %	
Linguistiques: ¹		
Suisse alémanique		+ 3
Suisse romande	- 6	
(Suisse italienne)	- 25	
Type d'agglomération:		
Grande ville		+ 1
Ville moyenne ou petite		+ 1
Communes rurales	- 1	
Participation totale (VOX)	59	
Participation effective	39.2	

- 1 On a utilisé le test chi-carré pour mesurer le degré signifiant. Il indique à quel degré de certitude la causalité trouvée durant l'enquête correspond à la réalité. Plus la valeur s'approche de 0, plus grande est la certitude ou plus basse la vraisemblance d'erreur. Une valeur de $p \leq 1\%$ (test chi-carré) correspond à une sécurité de 99 pourcent, caractéristique plus que signifiante.
- 2 La caractéristique est signifiante par un degré de vraisemblance de $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

Tableau 1.2: La participation par caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	Divergence par rapport de la participation moyenne en %	
Identification à un parti: ¹		
Adhérent-e-s		+ 11
UDC		+ 12
PRD / PLS		+ 13
PDC		+ 13
AdI / PEV		+ 9
PES		+ 9
PSS		+ 7
(POCH / PST)		+ 16
Sans parti	- 10	
Orientation gauche/droite: ²		
extrême gauche		+ 15
gauche		+ 5
centre		+ 2
droite		+ 13
extrême droite	- 9	
Orientation matérialisme / post-matérialisme: ¹		
valeurs purement matérialistes	- 10	
valeurs mixtes	- 2	
valeurs purement post-matérialistes		+ 7
Participation totale (VOX)	59	
Participation effective	39.2	

- 1 Caractéristique très signifiante par un degré de vraisemblance de $p \leq 1\%$ (test chi-carré).
- 2 Caractéristique signifiante par un degré de vraisemblance de $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

1.1 La participation selon les groupes caractéristiques socio-politiques

La disposition à participer à des votations factuelles n'est pas du même ordre de grandeur dans toutes les classes sociales. Les analyses VOX antérieures nous apprennent que les citoyen-ne-s interviewés votent plus ou moins fréquemment selon leur statut social (en particulier par rapport à leur situation professionnelle et à leur degré d'instruction), la région où ils/elles habitent et leur attitude politique fondamentale (sympathie pour un parti, intérêt pour la politique).

Les résultats d'enquêtes antérieures se voient confirmés en ce qui concerne les effets sur la participation de la formation, de l'âge et du groupe linguistique :

- La participation des personnes n'ayant suivi que l'école obligatoire était nettement plus basse que celles des personnes ayant fréquenté le collège ou l'université.
- La participation en Suisse alémanique, de 9 pourcent supérieure à celle enregistrée en Suisse romande, correspond à la sur-représentation alémanique observée sur le long terme. La différence entre ces deux régions linguistiques est en moyenne de 10 pourcent³. La basse participation obtenue en Suisse italienne (-25%) résulte du petit nombre de personnes interviewées au Tessin.

L'influence de l'orientation politique et des valeurs confirme les structures de participation connues. Les membres d'un parti ont été plus nombreux à voter que les sans parti. Les partis bourgeois PRD/PLS, PDC et UDC, en particulier, mais aussi ceux de la gauche PST/PES ont très bien mobilisé leurs adhérents. On est d'autant plus surpris par la mobilisation en comparaison plus faible des sympathisants du Parti écologiste et du PSS dans les parages desquels se situent les mouvements anti-centrales nucléaires et qui faisaient partie des milieux ayant lancé les initiatives pour l'abandon et le moratoire.

Compte tenu du nombre peu élevé des cas de figure, il convient cependant d'interpréter les valeurs de participation des sympathisant-e-s avec une certaine retenue.

1.2 Aspects sélectionnés de la mobilisation

1.2.1 L'effet mobilisateur des objets des votations

Outre les raisons objectives empêchant d'aller voter (maladie, absence), trois facteurs peuvent être décisifs pour les votant-e-s (occasionnellement) quant à leur décision de voter ou non :

- La difficulté, perçue, de se faire une opinion claire : on ne votera pas si l'on se sent déstabilisé ou si on a de la peine à s'imaginer les effets de son vote.

3 Gruner / Hertig, op. cit., p. 144

- Le degré auquel on se sent, subjectivement, concerné par les divers objets des votations : on peut partir du principe que l'on voudra participer activement à l'issue du scrutin si l'on se sent particulièrement concerné.
- L'intérêt fondamental pour les objets des votations ou la campagne les précédant influe sur la prédisposition à s'informer.

D'après la post-enquête, les citoyen-ne-s connaissaient bien les quatre objets des votations. 88 pourcent des interviewé-e-s (79% des non-votant-e-s) savaient que l'on votait le 23 septembre pour l'initiative populaire «pour un abandon de l'énergie atomique». L'initiative pour un moratoire obtient une valeur similaire (87% des interviewé-e-s, 76% des non-votant-e-s). 82 pourcent (69% des non-votant-e-s) étaient en mesure de nommer le référendum contre la modification de la loi sur la circulation routière. L'objet le moins connu et sans doute aussi le moins controversé étant l'article sur l'énergie (76% des interviewé-e-s ; 58% des non-votant-e-s).

Quelque 70 pourcent des interviewé-e-s se rappelaient correctement des résultats de la votation. Ici aussi c'est le résultat de l'initiative pour l'abandon qui était le mieux connu, et celui de l'initiative pour l'article sur l'énergie le moins bien.

Deux tiers environ des interviewé-e-s (ou trois quarts des votant-e-s) connaissaient les recommandations du Conseil fédéral et du parlement. D'une manière générale, les recommandations concernant l'initiative pour le moratoire étaient le moins bien connues.

Tableau 1.3: Difficultés de décision et degré d'implication par objet

	Ayant droit de vote	Votant-e-s	Difficulté comp. temp.
<i>Difficultés de décision¹</i>			
	<i>«Plutôt facile à juger»</i>		
Abandon	56 %	67 %	moyenne
Moratoire	57 %	69 %	moyenne
Article énergie	47 %	59 %	forte
Modification circ. routière	50 %	61 %	moyenne / forte
<hr/>			
	Ayant droit de vote	Votant-e-s	Difficulté comp. temp.
<i>Implication²</i>			
	<i>«Implication personnelle très élevée» (évaluation personnelle)</i>		
Abandon	21 %	29 %	moyenne
Moratoire	20 %	26 %	moyenne
Article énergie	14 %	19 %	faible
Modification circ. routière	16 %	21 %	moyenne / faible

1 Valeur maximale «plutôt facile» de toutes les votations factuelles post-analysées : 87 pourcent (Initiative «vitesse 130/100»), valeur minimale 32 pourcent (arrêté conjoncturel). Les sept appréciations de «très élevé» à «très bas» ont été réparties entre les valeurs extrêmes avec des intervalles égaux.

2 Valeur maximale «très élevé» de toutes les votations factuelles post-analysées : 40 pourcent (solution des délais), valeur minimale 5 pourcent (nouvelles répartition des tâches, école primaire). Les sept appréciations de «très élevé» à «très bas» ont été réparties entre les valeurs extrêmes avec des intervalles égaux.

La très grande implication subjective ressentie au sujet de l'initiative pour l'abandon de l'énergie atomique était prévisible. 21 pourcent des interviewé-e-s voient une très grande relation entre l'objet des votations et leur vie quotidienne. C'est une valeur moyenne en comparaison temporelle. Les plus concernés sont les sympathisant-e-s de partis de gauche ou écologiques (PST: 49%; PES: 35%; PSS: 33%), mais aussi du PRD (38%) ainsi que les interviewé-e-s ayant fréquenté le collège ou l'université (35%). Ceux qui attendaient le moins de retombées sur leur vie quotidienne étaient les sans parti (15%), les sympathisant-e-s de l'UDC (14%) et les citoyen-ne-s suisses italiens (8%). L'initiative pour le moratoire obtient des valeurs similaires. 20 pourcent indiquèrent ici se sentir fortement concernés. L'absence actuelle de mesures concrètes dans l'article constitutionnel sur l'énergie explique sans aucun doute le peu d'implication ressenti par les interviewé-e-s (14%). Tant en ce qui concerne l'article sur l'énergie que la loi sur la circulation routière, ce sont les mêmes groupes que pour les initiatives sur le nucléaire qui indiquent se sentir très ou peu concernés. Les divergences des valeurs moyennes sont cependant, moins élevées ici, et pour tous les interviewé-e-s.

La post-enquête montre que les moyens d'information consultés le furent plutôt au-dessus de la moyenne. A l'inverse des votations du 4 décembre 1988 et du 26 novembre 1989 ce n'est pas la télévision qui fut la plus suivie mais les journaux: 72 pourcent des votant-e-s s'informèrent par des articles de journaux et par le bulletin fédéral. Les émissions de tv furent moins largement suivies (69%), celles de radio (56%) aussi. Plus de la moitié des interviewé-e-s consultèrent le «bulletin de Berne» (53%).

Les moyens d'information nettement «orientés», journaux des votations (35%), annonces (41%), lettres de lecteurs (32%) et affiches (25%) furent peu consultés par les interviewé-e-s. En moyenne, les partisans des propositions sur l'énergie ont utilisé plus de sources d'informations que les adversaires.

Se faire une opinion pour la votation du 23 septembre 1990 n'a pas paru particulièrement facile aux citoyen-ne-s. A peu près un-e votant-e sur trois indique qu'il/qu'elle a pu difficilement se faire une idée des retombées sur sa propre vie à travers les moyens d'information consultés. L'article sur l'énergie et la modification de la loi sur la circulation routière sont les points sur lesquels il fut le plus difficile de se prononcer.

1.2.2 Quand l'opinion fut-elle faite?

Environ deux tiers des votant-e-s interviewé-e-s avaient déjà décidé plusieurs semaines avant la date des votations s'ils voteraient Oui ou Non à l'article sur l'énergie. Valeur plus basse que lors des votations du 26 novembre 1989 sur l'initiative du GSsA et l'initiative «Vitesse 130/100» (env. 84%), mais nettement plus élevée que pour la votation du 4 décembre 1988 (env. 53%) (Initiative ville/campagne; semaine de 40 heures; initiative de l'AN) et à peu près égale à celle des élections au Conseil national de 1987 (67%). De manière générale, les partisans de l'initiative sur le nucléaire avaient très tôt une opinion.

Ce résultat étaye l'idée que les camps des adversaires et des partisans du nucléaire étaient assez compacts et statiques. Les opinions sont largement faites et fermement. Il semble que pour beaucoup de gens l'énergie nucléaire relève du domaine de la foi. Une discussion rationnelle sur la question ne saurait donc être facile à mener dans un proche avenir.

Tableau 1.4: Moments post-indiqués où une opinion définitive était faite pour 1987-1990 (uniquement pour les votes effectifs, toutes les données en pourcentage)

Moment	Abandon nucléaire	Moratoire	Energie	vot. du 26.11.89 (Ø)	vot. du 4.12.88 (Ø)	El. cons. 18.10.87
a toujours été clair	46	47	42	64	32	54
plusieurs semaines avant les votations	17	17	16	20	22	14
1 à 2 semaines avant les votations	14	13	15	6	26	14
quelques jours avant les votations	11	11	12	6	13	8
juste avant les votations	8	8	10	2	5	6
ne sait plus / pas d'indication	4	4	5	2	2	4

Moment	Initiative sur l'abandon		Initiative sur le moratoire			art. sur l'énerg.	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
a toujours été clair	54	42	48	47	46	40	
plusieurs semaines avant les votations	17	18	19	14	19	12	
1 à 2 semaines avant les votations	10	17	13	14	15	14	
quelques jours avant les votations	10	12	10	12	9	17	
juste avant les votations	6	9	7	10	8	14	
ne sait plus / pas d'indication	3	2	3	3	3	3	

2) L'initiative populaire «pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire»

Les deux initiatives concernant l'énergie nucléaire ont été lancées à la suite de Tchernobyl et déposées en 1987. L'initiative «pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire» proposait d'interdire de nouvelles installations de production d'énergie atomique et de désaffecter «le plus rapidement possible» les installations existantes. Le texte de l'initiative ne fixait pas de date pour l'abandon. Dans le «bulletin de Berne», le comité d'initiative indiquait que l'abandon du nucléaire pourrait être réalisé en 2030. Il proposait pour ce faire quatre mesures : la réduction des exportations de courant électrique, le Non au chauffage électrique par accumulation, une meilleure utilisation de l'énergie et davantage d'investissements dans la recherche sur les énergies renouvelables. Le Conseil fédéral estimait illusoire le remplacement de l'énergie atomique par des énergie de substitution et mettait en garde contre de graves conséquences pour notre économie.

Tableau 2.1 : *Enoncé du fond de l'objet mis en votation*

Perceptions	Nombre de mentions ¹	Pourcentage de réponses
abandon immédiat de l'énergie atomique	304	37 %
pas de nouvelles centrales nucléaires	222	27 %
désaffectation des centrales nucléaires	173	21 %
abandon du nucléaire le plus rapidement possible	89	11 %
abandon progressif dans un laps de temps donné	82	10 %
abandon d'ici à 2030	52	6 %
pas de nouvelles centrales nucléaires	30	4 %
remplacement de l'énergie atomique par des énergies alternatives	26	3 %

1 Deux mentions possibles. N = 823 (sans la catégorie «pas de réponse» = 182 interviewé-e-s).

Le tableau 2.1 indique les questions partielles de l'initiative pour l'abandon du nucléaire qui furent particulièrement perçues par l'ensemble des interviewé-e-s (votant-e-s et abstentionnistes). Il est basé sur l'évaluation d'une question ouverte. Les catégories ont été formées à la suite de la post-enquête. Le pourcentage porte sur 823 réponses fournies. Tous les tableaux suivants ont été élaborés sur les mêmes bases.

Quatre cinquièmes des interviewé-e-s étaient en mesure d'énoncer sur quoi portait l'objet mis en votation. Les trois aspects le plus fréquemment nommés étaient l'abandon immédiat de l'énergie atomique, pas de nouvelles centrales nucléaires (ce qui équivaldrait à un moratoire) et la désaffectation des centrales nucléaires existantes. Les interviewé-e-s ne nommèrent qu'en quatrième position la formule employée dans le texte de l'initiative «ces installations (les centrales nucléaires) seront désaffectées le plus rapidement possible». Un certain flou régnait donc quant à la date de l'abandon du nucléaire alors que les autres aspects énoncés étaient également mentionnés dans le texte de l'initiative. Plus d'un tiers pensait que l'adoption de l'initiative entraînerait l'abandon immédiat du nucléaire.

2.1 Attitude de vote par groupe caractéristique

Le 23 septembre, 47% des votant-e-s adoptèrent l'initiative pour l'abandon de l'énergie atomique, 53% la rejetèrent. Lors de la post-enquête on obtint pour chaque résultat 50%

des personnes disant avoir voté, sans compter les 2% de bulletins blancs (voir *tableau 2.2*). L'examen des divers groupes de votant-e-s montre les différences de comportement de vote suivantes :

Au niveau des caractéristiques sociales, ce sont les facteurs âge, situation professionnelle et logement (propriétaire ou locataire) qui ont particulièrement polarisé. Le comportement de vote des interviewé-e-s était relativement équilibré par rapport au niveau d'éducation et du type d'agglomération. Comparée aux autres caractéristiques, la différence entre les sexes – 15% – n'est pas particulièrement significative. Cependant, si l'on compare sur la durée, une telle différence entre hommes et femmes dans le *comportement de vote* («gender-gap») est significative⁴.

La différence de comportement selon l'âge signale le conflit entre les générations. En-dessous de 40 ans, et en particulier en-dessous de 30 ans on a voté au-dessus de la moyenne pour l'initiative, à plus de 40 ans, la majorité l'a rejetée. On remarquera la faible proportion de Oui – 32% – chez les personnes entre 50 et 59 ans. On peut se l'expliquer par le fait que cette catégorie d'âge, à l'inverse des personnes plus âgées, est encore professionnellement active et par là même plus prompte à s'identifier aux mots d'ordre des organisations économiques.

Dans les catégories professionnelles on trouve une forte acceptation chez les personnes travaillant à temps partiel et celles en cours de formation, tandis que les indépendant-e-s, les cadres et les paysan-ne-s ont massivement rejeté l'initiative.

La question de la propriété du logement s'avère un autre facteur polarisant. Les propriétaires ont plus nettement voté Non, les locataires et fermiers plus nettement Oui.

La proportion de Oui est de 10% au-dessus de la moyenne chez les personnes sans confession, celles domiciliées depuis moins de 5 ans au même endroit et chez les Romands.

Le classement des interviewé-e-s par critères politiques fit apparaître des différences nettes dans le comportement de vote (*tableau 2.3*). La divergence de la moyenne est au-dessus de 10 pourcent dans toutes les catégories. Les votant-e-s les plus nettement favorables à l'initiative pour l'abandon sont les adhérent-e-s du parti écologiste, du PSS et des autres partis de gauche se situant à l'extrême-gauche ainsi que les interviewé-e-s dont l'échelle de valeurs est post-matérialiste. A l'inverse, ce sont les adhérents du PRD et les personnes se situant à droite et ayant une échelle de valeurs matérialiste qui la rejettent le plus fortement.

Les adhérent-e-s des partis ont en majorité suivi les mots d'ordre.

Les non-votant-e-s auraient accepté l'initiative avec 52% de Oui. Malgré cette différence relativement minime de 2% avec les votant-e-s, le résultat de la votation aurait été encore plus serré si la participation avait été plus forte.

On constate ici un net recoupement avec le comportement de vote pour l'initiative sur le nucléaire de 1984. A cette époque aussi la part de Oui était fortement au-dessus de la moyenne pour les femmes, les jeunes, les Romand-e-s et les adhérent-e-s aux partis de gauche et écologistes. Il y a eu, en outre, plus de Oui venant des sympathisant-e-s de l'UDC en 1990 qu'en 1984^{4a}.

4 C. Longchamp : «Comparaison du comportement de vote des femmes et des hommes, 1971-1988», in : «Prenez place, Madame», éd. CFQF, Berne 1990.

4a Analyse VOX No 23, Zurich, décembre 1984.

Tableau 2.2: Comportement de vote suivant les caractéristiques sociales

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Oui en pourcent
Total effectif	47	
Total VOX	50 ¹	
Sexe: ²		
Hommes	43	— 7
Femmes	58	+ 8
Age: ²		
20–29 ans	64	+ 14
30–39 ans	57	+ 7
40–49 ans	49	— 1
50–59 ans	32	— 18
60–69 ans	47	— 3
70 ans et plus	44	— 6
Formation scolaire:		
Ecoles obligatoires	47	— 3
Ecoles professionnelles et autres	51	+ 1
Collège, université	52	+ 2
Situation professionnelle:		
Travaillant à plein temps	44	— 6
indépendant-e-s, cadres	36	— 14
agriculteurs	39	— 11
employé-e-s et fonctionnaires cadres moyens	51	+ 1
autres employé-e-s et fonctionnaires	54	+ 4
ouvrières, ouvriers	48	— 2
Travaillant à temps partiel	63	+ 13
sans activité professionnelle total ³	52	+ 2
en cours de formation	69	+ 19
travaillant au ménage	56	+ 6
en pension	47	— 3
Confession: ²		
réformée	47	— 3
catholique	50	0
sans confession	69	+ 19
Propriété: ²		
propriétaire	40	— 10
locataire / fermier	58	+ 8
Domicile: ³		
depuis moins de 5 ans	62	+ 12
depuis plus de 5 ans	47	— 3

Suite à la page suivante

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Oui en pourcent
Caractéristique linguistique: ³		
Suisse alémanique	47	- 3
Suisse romande	61	+ 11
Suisse italienne	53	+ 3
Type d'agglomération:		
grande ville	56	+ 6
agglomération moyenne ou petite	49	- 1
communes rurales	46	- 4

1 49% en tout indiquèrent avoir voté Oui, 49% Non et 2% avoir déposé des bulletins blancs. Les valeurs de ce tableau sont calculées d'après les votes effectifs, les bulletins blancs n'ont pas été pris en compte.

2 Caractéristique très significative avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré).

3 Caractéristique significative avec une vraisemblabilité $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

Tableau 2.3: Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Oui en pourcent
Total effectif	47	
Total VOX	50	
Identification à un parti: ¹		
UDC	31	- 19
PRD / PLS	13	- 37
PDC	33	- 17
AdI / PEV	61	+ 11
PES	90	+ 40
PSS	77	+ 27
(PdT)	78	+ 28
sans parti	50	0
Axe gauche/droite: ¹		
extrême-gauche	93	+ 43
gauche	72	+ 22
centre	32	- 18
droite	24	- 26
extrême-droite	25	- 25
ne sait pas	71	+ 21
Axe matérialisme/post-matérialisme: ¹		
valeurs purement matérialistes	26	- 24
valeurs mixtes	39	- 11
valeurs purement post-matérialistes	74	+ 24

1 Caractéristique significative avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré)

2 Caractéristique significative avec une vraisemblabilité $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré)

2.2 Motivations de la décision

Plus de la moitié des personnes ayant voté Oui à l'initiative indiquèrent le manque de sécurité des centrales nucléaires comme motif principal, cependant qu'un tiers d'entre elles environ invoquèrent le problème non résolu des déchets radioactifs. Les arguments relevant de Tchernobyl et de la protection de l'environnement en général ne jouaient qu'un rôle secondaire. L'accident de Tchernobyl avait été fréquemment évoqué par la campagne avant les votations.

Tableau 2.4: Motivation de vote des ayant voté Oui

Perceptions de l'objet de la votation	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des répondants
Les centr. nucl. sont peu sûres, dangereuses / davantage de sécurité sans centr. nucl.	142	53 %
Le problème des déchets n'est pas résolu	79	30 %
... pour que l'on fasse plus de recherche sur les énergies alternat.	40	15 %
Tchernobyl	19	7 %
Pour protéger l'environnement	19	7 %
Nous avons suffisamment de courant / d'énergie	16	6 %
Autres raisons pour	54	20 %

1 Deux réponses possibles. N = 267 (sans la catégorie «pas de réponse» = 10 interviewé-e-s).

Les trois motifs principaux évoqués par les adversaires tournent autour du manque d'énergie (atomique) qui résulterait de l'abandon. Alors qu'en 1984 un des slogans des adversaires était «Pas de courant, pas de salaire», seuls 2% des réponses évoquent ici la peur de la perte de places de travail, ce qui ne surprendra pas compte tenu du manque de preneurs d'emplois. L'argument des préjudices économiques et celui des alternatives pas encore au point furent également peu avancés.

Le facteur dominant dans les deux camps reste le besoin de sécurité. La majorité des ayant voté Oui voulaient la sécurité de la *production* (pas d'accident nucléaire, pas de déchets difficiles à stocker), la majorité des ayant voté Non, en revanche, voulaient la sécurité de l'*approvisionnement* en énergie (le commutateur fournit sans interruption du courant électrique).

Tableau 2.5: Motivation de vote des personnes ayant voté Non

Perceptions de l'objet de la votation	Nombre de réponses ¹	Pourcentage de réponses
Nous manquons de courant / d'énergie	86	32 %
Nous n'avons pas d'alternative pour le courant provenant des centrales nucléaires	62	23 %
Après l'abandon, l'approvisionnement en énergie n'est plus assuré	40	15 %
L'initiative va trop loin / est trop extrême	35	13 %
L'abandon nous rendra plus dépendant de l'étranger	34	13 %
Préjudices économiques de l'abandon	18	7 %
Les énergies alternatives ne sont pas encore au point	9	3 %
L'abandon coûtera des emplois	4	2 %
Autres motifs contre	56	21 %

1 Deux réponses possibles. N = 265 (sans la catégorie «pas de réponse» = 13 interviewé-e-s).

3) Initiative pour un moratoire

L'initiative «Halte à la construction de centrales nucléaires» (moratoire) exigeait qu'aucune autorisation ne soit accordée pendant dix ans pour de nouvelles installations de production d'énergie atomique. Le comité d'initiative la considère comme une incitation prudente à se tourner vers une nouvelle voie, celle d'un approvisionnement économique et écologique axé sur les énergies alternatives. Pour le Conseil fédéral, ce moratoire constituait un pas vers l'abandon du nucléaire.

Tableau 3.1: Enoncé du fond de l'objet mis en votation

Perceptions du fond	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des réponses
Arrêt de la construction et de la planification de centr. nucl. pendant 10 ans	371	47 %
Pas de construction de centrale nucléaire jusqu'en 2000	160	20 %
Pas de construction de nouvelles centrales nucléaires	144	18 %
Temps de réflexion	67	8 %
Abandon de l'énergie nucléaire (dans les 10 prochaines années)	49	6 %
Encouragement aux énergies alternatives	44	6 %
Arrêt de la construction (de maisons, de routes) pendant 10 ans	33	4 %
Tout reste en l'état pendant 10 ans	18	2 %
Autres interprétations	8	1 %

1 Deux réponses possibles. N = 795 (sans la catégorie «pas de réponse» = 210 interviewé-e-s).

Presque la moitié des interviewé-e-s indiquent le texte complet de l'initiative pour le moratoire, aucune *autorisation générale* ni autorisation de construire des centrales nucléaires pendant 10 ans (tableau 3.1). On n'indique *pas* comme inclu dans le texte de l'initiative l'abandon du nucléaire, l'encouragement des énergies alternatives et l'arrêt de la construction de maisons et de routes.

3.1 Le comportement de vote par groupes caractéristiques

Alors qu'en fait une majorité de 55% a accepté le moratoire, 64% prétendent avoir voté Oui à cette initiative. Nonobstant cet important écart les réponses permettent des conclusions valables pour le comportement de vote des groupes caractéristiques (cf. chapitre 7).

Les divergences de comportement de vote entre les différents groupes caractéristiques pour l'initiative du moratoire indiquent pour l'essentiel les mêmes tendances que pour l'initiative pour l'abandon. Ici aussi on trouve d'importantes divergences entre les sexes, les groupes d'âge et professionnels ainsi qu'entre les locataires et les propriétaires. A nouveau, les femmes, les jeunes, les locataires, les écoliers-ères et les étudiant-e-s sont les plus chauds partisans.

Tableau 3.2: Le comportement de vote selon les groupes sociaux

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Qui en pourcent ¹
Total effectif	55	
Total VOX	64	
Sexe: ²		
Hommes	58	— 6
Femmes	71	+ 7
Age: ²		
20-29 ans	79	+ 15
30-39 ans	73	+ 9
40-49 ans	62	— 2
50-59 ans	55	— 9
60-69 ans	57	— 7
70 ans et plus	51	— 13
Formation scolaire:		
Ecoles obligatoires	56	— 8
Ecoles professionnelles et autres	66	+ 2
Collège, université	67	+ 3
Situation professionnelle:		
Travaillant à plein temps	64	0
indépendant-e-s, cadres	54	— 10
agriculteurs	50	— 14
employé-e-s et fonctionnaires cadres moyens	69	+ 5
autres employé-e-s et fonctionnaires	71	+ 7
ouvrières, ouvriers	63	— 1
Travaillant à temps partiel	71	+ 7
sans activité professionnelle total ³	62	— 2
en cours de formation	83	+ 19
travaillant au ménage	66	+ 2
en pension	57	— 7
Confession: ³		
réformée	63	— 1
catholique	63	— 1
sans confession	82	+ 18
Propriété: ²		
propriétaire	50	— 14
locataire / fermier	74	+ 10
Domicile: ³		
depuis moins de 5 ans	78	+ 14
depuis plus de 5 ans	61	— 3

Suite à la page suivante

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Oui en pourcent
Caractéristique linguistique: ³		
Suisse alémanique	61	— 3
Suisse romande	71	+ 7
Suisse italienne	88	+ 24
Type d'agglomération: ²		
grande ville	75	+ 11
agglomération moyenne ou petite	64	0
communes rurales	54	— 10

- 1 63% en tout indiquèrent avoir voté Oui, 35% Non et 3% avoir déposé un bulletin blanc. Les valeurs de ce tableau se rapportent aux votes effectifs, les bulletins blancs n'ont pas été pris en considération.
- 2 Caractéristique très significative avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré).
- 3 Caractéristique significative avec une vraisemblabilité de $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

La majorité des adversaires se trouve chez les hommes, les personnes d'un certain âge (cette fois celles entre 70 et 84 ans), les indépendant-e-s / les cadres (et le petit groupe d'agriculteurs) ainsi que chez les propriétaires. Les différences selon le type d'agglomération sont plus marquées que pour l'abandon : les gens vivant dans les grandes villes sont plutôt pour, ceux vivant à la campagne plutôt contre.

Le *tableau 3.3* montre lui aussi de sensibles différences entre les comportements de vote. Ce sont les personnes marquées à l'extrême-gauche qui sont le plus représentées par le Oui ainsi que les adhérent-e-s des partis de gauche et écologistes et les post-matérialistes. Du côté du Non on trouve l'extrême-droite, les adhérent-e-s du PRD et les matérialistes. Ici aussi la majorité des adhérent-e-s à un parti s'en sont tenus aux mots d'ordre. On remarquera cependant que 48% des sympathisant-e-s du PDC et 44% de l'UDC ont voté Oui.

78% de celles et ceux qui n'ont pas voté auraient dit Oui au moratoire, ce qui constitue une différence de 14% par rapport aux votant-e-s interviewés.

3.2 Motivations décisives

Les questions de «sécurité des centrales nucléaires» et le «problème des déchets radioactifs» étaient ici aussi des raisons importantes pour un tiers des ayant voté Oui (voir *tableau 3.4*). Mais deux motivations très semblables ont été encore plus fréquemment invoquées : l'intensification de la recherche pour des sources d'énergie alternatives. 4 pourcent des interviewé-e-s donnaient des réponses d'ordre tactique : si l'initiative pour l'abandon était rejetée, l'acceptation du moratoire serait au moins un petit pas dans la bonne direction. La «protection de l'environnement» et «Tchernobyl» ne sont ici aussi qu'en dernière position avec 4, respectivement 2 pourcent.

Tableau 3.3: Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en % (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne de Oui en pourcent
Total effectif	55	
Total VOX	64	
Identification à un parti: ¹		
UDC	44	- 20
PRD / PLS	27	- 37
PDC	48	- 16
AdI / PEV	71	+ 7
PES	91	+ 27
PSS	86	+ 22
PST	96	+ 32
sans parti	67	+ 3
Axe gauche/droite ¹		
extrême-gauche	100	+ 36
gauche	84	+ 20
centre	49	- 15
droite	43	- 21
extrême-droite	17	- 47
ne sait pas	82	+ 18
Axe matérialisme/post-matérialisme ¹		
valeurs purement matérialistes	36	- 28
valeurs mixtes	56	- 8
valeurs purement post-matérialistes	85	+ 21

1 Caractéristique signifiante avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré)

2 Caractéristique signifiante avec une vraisemblabilité de $1\% \leq 5\%$ (test chi-carré)

Tableau 3.4: Motivations décisives pour les ayant voté Oui

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Un arrêt de la construction pendant 10 ans permet la recherche sur les énergies alternatives	76	23 %
Pour qu'on fasse plus de recherche sur les énergies alternatives	74	22 %
Les centr. nucl. sont peu sûres, dangereuses / davantage de sécurité sans centr. nucl.	69	21 %
Le problème des déchets n'est pas résolu	40	12 %
L'arrêt de la construction donne le temps d'assurer la sécurité des centr. nucl.	22	7 %
Nous avons assez de courant / d'énergie	21	6 %
Pour qu'on économise plus d'énergie	15	4 %
Pour des raisons écologiques	13	4 %
Si l'initiative pour l'abandon est rejetée, au moins celle pour le moratoire sera-t-elle acceptée	12	4 %
Tchernobyl	7	2 %
Autres motivations Pour	52	15 %

1 Deux réponses possibles. N = 336 (sans la catégorie «pas de réponse» = 19 interviewé-e-s).

Tableau 3.5: Motivations décisives pour les ayant voté Non

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Nous manquons de courant / d'énergie	54	29 %
Nous n'avons pas d'alternatives à l'énergie provenant des centr. nucl.	32	17 %
L'initiative pour le moratoire entraîne un abandon partiel	9	5 %
Un moratoire nous rend plus dépendants de l'étranger	9	5 %
Nos experts s'expatrieront	5	3 %
L'énergie nucléaire est plus propre que l'huile, le charbon, le gaz	2	1 %
Autres motivations Contre	90	49 %

1 Deux réponses possibles. N = 184 (sans la catégorie «pas de réponse» = 16 interviewé-e-s).

Les arguments des adversaires de l'initiative pour le moratoire sont très semblables à ceux des adversaires de l'abandon (tableau 3.5). C'est principalement la peur de manquer de courant qui les motive, les adeptes convaincu-e-s de l'énergie atomique («plus propre») ne représentent que 1% de tous les ayant voté Non. Pour le reste, les interviewé-e-s se prononçant contre l'initiative étaient motivés par un grand nombre de raisons diffuses qui n'ont pas pu être rassemblées en groupes clairs.

Des deux côtés on argumentait comme pour l'initiative pour l'abandon. Ce sont manifestement les personnes espérant d'un arrêt de 10 ans un développement d'une énergie de remplacement de l'énergie atomique qui ont fait pencher la balance pour l'acceptation. Les plus grands espoirs sont mis dans les énergies renouvelables et dans les technologies compatibles avec l'environnement.

4) Comparaison des initiatives pour l'abandon et pour le moratoire

4.1 Comportement de vote

266 parmi les personnes interviewé-e-s indiquèrent avoir voté deux fois Oui ; 191 deux fois Non, 83 personnes dirent Non à l'abandon mais Oui au moratoire. 9 personnes affirment avoir voté Oui à l'abandon et Non au moratoire, groupe trop petit pour qu'on l'analyse plus avant.

On trouve un soutien élevé pour l'initiative du moratoire lancée par un comité indépendant chez presque tous les groupes caractérisés. Ceci indique que les effets des deux initiatives n'ont pas été confondus par tout-e-s les interviewé-e-s, on peut prouver un comportement de vote différencié même au sein des groupes homogènes d'adversaires.

De même, le 23 septembre, 14 cantons ont dit Non à l'abandon et Oui au moratoire.

A titre de comparaison : les deux initiatives mises en votation en 1984 sur le nucléaire et sur l'énergie obtinrent un résultat quasiment identique. La différence entre la part de Oui des votant-e-s effectifs n'était alors que de 0.8 %⁵. Bien qu'elles aient été passablement différentes sur le fond, elles furent alors perçues comme identiques dans leurs effets.

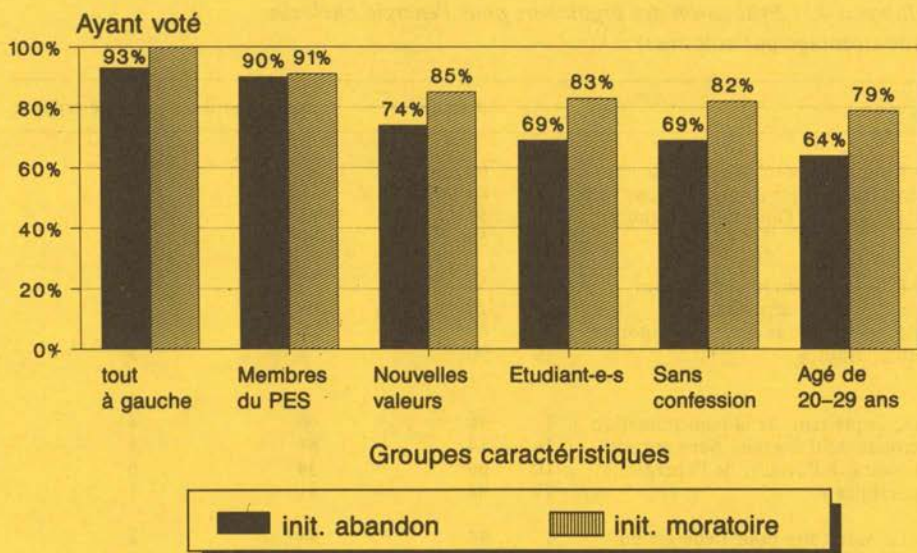
Qui a voté Non à l'abandon et Oui au moratoire en 1990 ? Au total, 83 interviewé-e-s indiquent avoir voté, et de cette manière. En comparant ce groupe avec le reste des votant-e-s, on constate que ce groupe est majoritairement composé d'hommes et de personnes jeunes (en-dessous de 40 ans). On y trouve peu de personnes n'ayant que peu d'instruction ; moins se situant à l'extrême-gauche ou à gauche ou d'adhérent-e-s au PSS et personne sympathisant avec le PES. Les interviewé-e-s se situant au centre et à droite y sont en revanche sur-représentés mais sans connotation avec un parti. Si l'on considère les valeurs, ce sont les interviewé-e-s avec des valeurs mixtes qui dominent par rapport aux représentant-e-s des valeurs nouvelles. Dit plus simplement, ce sont les hommes jeunes, du centre droite, non liés à un parti, qui ont fait pencher la balance pour l'acceptation du moratoire.

A nos yeux, ce glissement vers l'acceptation a été opéré de manière décisive par les facteurs suivants : une prise de conscience écologiste croissante chez les bourgeois, manifeste dans notre enquête à travers l'exemple des sympathisant-e-s de l'UDC. En 1984, les personnes proches de ce parti avaient clairement rejeté et l'initiative sur le nucléaire et celle sur l'énergie. En 1990, les rejets étaient nettement moins marqués. Un glissement identique s'est amorcé dans les autres partis bourgeois. Entre 1979 et 1984, l'appui bourgeois aux initiatives anti-nucléaires a augmenté d'environ 10 pourcent⁶ ; il est en train de croître. Il est tout aussi important, sinon plus, que les sans parti soient aujourd'hui fondamentalement plus critiques vis-à-vis de l'énergie nucléaire qu'il y a quelques années.

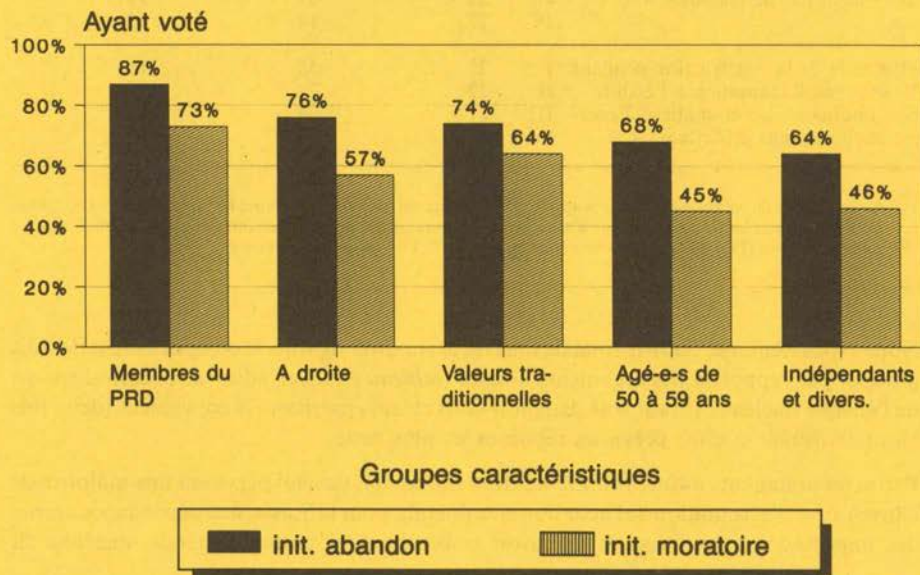
5 Analyse VOX no 23, Zurich, décembre 1984.

6 Analyse VOX no 23, Zurich, décembre 1984.

Graphique 4.1: Initiatives pour l'abandon et pour le moratoire
Groupes caractéristiques avec un nombre de Oui au-dessus de la moyenne



Graphique 4.2: Initiatives pour l'abandon et pour le moratoire
Groupes caractéristiques avec un nombre de Non au-dessus de la moyenne



4.2 Arguments en faveur de l'énergie nucléaire

Tableau 4.1: Evaluation des arguments pour l'énergie nucléaire (pourcentage par colonnes)

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse
«L'initiative pour l'arrêt de la construction est un premier pas vers l'abandon de l'énergie nucléaire.»	I	66	22	12
	II	85	10	5
	III	57	41	2
	IV	55	39	6
«L'abandon du nucléaire nous rendrait plus dépendants de l'étranger. Nous devrions importer du courant.»	I	50	38	12
	II	20	69	11
	III	67	25	8
	IV	90	7	3
«Compte tenu de la consommation croissante d'énergie, nous aurons besoins, à l'avenir, de l'énergie nucléaire.»	I	46	46	8
	II	14	81	5
	III	60	34	6
	IV	88	11	1
«Le moratoire pour l'énergie nucléaire diminue la liberté d'action en matière de politique de l'énergie.»	I	44	44	12
	II	30	57	13
	III	31	59	10
	IV	68	21	11
«Les conséquences économiques d'un abandon de l'énergie nucléaire ne seraient pas défendables.»	I	36	51	13
	II	12	82	6
	III	52	37	11
	IV	77	18	5
«Un arrêt de la construction pendant 10 ans rend l'adaptation à l'évolution internationale en matière d'énergie nucléaire plus difficile.»	I	35	52	13
	II	22	71	7
	III	31	64	5
	IV	67	26	8

1 Trois groupes de votant-e-s effectifs pour tous les tableaux suivants de ce chapitre. Le premier accepta et l'abandon et le moratoire (II), le deuxième n'accepta que le moratoire et rejeta l'abandon (III), le troisième rejeta les deux initiatives (IV). Tous les données sont en pourcent. I = total interviewé-e-s

Nous avons examiné, outre le total de tous les ayant droit de vote, le comportement de trois groupes par rapport à des arguments donnés (tableau 4.1). Les adversaires convaincu-e-s de l'énergie nucléaire (ayant voté deux fois Oui) et leurs partisan-e-s convaincus (deux fois Non) choisirent comme prévu les réponses les plus nettes.

Parmi les arguments avancés contre les deux initiatives, un seul persuada une majorité de citoyen-ne-s : l'acceptation de l'abandon entraînerait, pour la Suisse, une dépendance accrue des importations. La question de savoir si l'on peut se passer d'énergie nucléaire fit

pat⁷. Tous les autres arguments en faveur de l'énergie nucléaire furent rejetés (parfois de justesse) par les interviewé-e-s, seules les personnes votant deux fois Oui y adhérant. Pourtant, 20 % des partisan-e-s de l'abandon s'attendent à ce que l'acceptation de l'initiative entraîne une dépendance accrue des importations d'électricité. 30 pourcent des deux groupes partisans du moratoire pensaient que le champ de manoeuvre politique en serait limité.

L'évaluation de l'assertion voulant que le moratoire soit un premier pas vers l'abandon du nucléaire est intéressante. Avant les élections, cet argument était plutôt avancé par les adversaires de l'initiative. Passées les votations, une majorité partageait cette opinion, dans tous les groupes de l'enquête – de façon plus marquée cependant chez les partisan-e-s des deux initiatives.

En quoi les opinions dans le camp intermédiaire – qui souhaite le moratoire mais refuse l'abandon – se distinguent-elles des deux autres groupes ? Des majorités qui vont en s'ameuisant sont persuadées qu'un abandon nous rendrait dépendants de l'étranger et que les conséquences économiques ne seraient pas défendables. C'est pour cela que ce groupe intermédiaire est contre l'initiative ; la répartition des réponses portant sur cet argument se rapproche des partisan-e-s convaincus du nucléaire. A l'instar des adversaires du nucléaire, ce groupe ne pense pas que l'on risque de perdre du terrain par rapport à l'évolution à l'étranger ni que la liberté de manoeuvre politique en matière d'énergie serait réduite. Le camp intermédiaire votant de manière « différenciée » estime, en majorité, qu'il n'y a rien à perdre avec le moratoire. L'abandon définitif de l'énergie nucléaire lui paraît, en revanche, trop risqué.

Tous les arguments présentés en faveur des deux initiatives ont été approuvés par les interviewé-e-s (tableau 4.2). Au moins trois quarts d'entre eux estiment que les énergies alternatives peuvent être exploitées, que l'élimination des déchets radioactifs n'est pas sûre et que l'on gaspille trop d'électricité. Ces trois arguments ont également obtenu l'assentiment des adversaires des deux initiatives.

Les autres réponses correspondaient au comportement de vote : les votant deux fois Oui approuvaient les arguments anti-nucléaires, les votant deux fois Non les réfutaient. Pourtant un cinquième des adversaires de l'initiative croient que l'abandon est possible dans 20–25 ans et presque un tiers que l'exploitation de l'énergie nucléaire est aujourd'hui trop dangereuse.

Une minorité serrée du groupe intermédiaire, lequel a contribué à faire passer le moratoire ne croit pas que l'abandon du nucléaire soit possible, ce qui la rapproche du camp des deux fois Non. Que 45 pourcent de ce groupe tenant la désaffectation totale des centrales nucléaires pour possible (en Suisse) *dans un laps de temps de 25 ans* aient pourtant voté Non à l'abandon est une preuve de plus que beaucoup de personnes croyaient à un abandon rapide en cas d'acceptation de l'initiative. Le comité pour l'abandon a ainsi raté l'occasion

7 La question fut également posée différemment – sans l'éventualité déjà citée d'un accroissement de la consommation d'énergie. 51 % des interviewé-e-s optèrent pour la réponse : « Nous n'avons pas besoin des centrales nucléaires, on peut produire du courant autrement. » 31 % en revanche étaient d'avis que « Nous avons besoin des centrales nucléaires. Il n'y a pas de véritable solution de rechange. » 18 % ne purent se décider.

Tableau 4.2: Evaluation des arguments contre l'énergie nucléaire
(pourcentage par colonne)

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse
«On gaspille trop d'énergie actuellement. Des mesures d'économie renforcées sont nécessaires.»	I	92	7	1
	II	96	3	1
	III	93	7	0
	IV	88	10	2
«L'élimination des déchets radioactifs n'est pas sûre.»	I	75	17	8
	II	88	7	5
	III	73	22	5
	IV	54	38	8
«L'énergie solaire et d'autres énergies renouvelables sont techniquement au point, on peut les exploiter commercialement. Un supplément de fonds pour la recherche accélérera cette évolution.»	I	74	19	7
	II	90	8	2
	III	79	19	2
	IV	57	39	4
«Au stade actuel des connaissances scientifiques et techniques, l'exploitation de l'énergie nucléaire est trop dangereuse. Nous avons besoin d'un temps de réflexion.»	I	67	27	6
	II	93	5	2
	III	64	34	2
	IV	31	68	1
«L'abandon de l'énergie nucléaire est possible en Suisse dans les futures 20 à 25 années.»	I	59	30	11
	II	87	8	5
	III	45	51	4
	IV	22	67	11
«D'autres centrales nucléaires sont superflues. La Suisse produit déjà trop d'électricité que nous devons exporter.»	I	50	36	14
	II	70	15	14
	III	49	31	19
	IV	20	71	9

de rallier une partie du groupe intermédiaire en ne mentionnant pas la date prévue pour l'abandon dans le texte de l'initiative. A l'inverse, les adversaires n'ont pas réussi à convaincre le groupe intermédiaire que le moratoire entraînait pratiquement les mêmes effets que l'abandon. Les contre-arguments n'y changent rien, le groupe intermédiaire est plus proche des ayant voté deux fois Oui.

La comparaison avec une étude⁸ commandée par diverses organisations écologiques avant les votations est intéressante. Cette étude est basée sur une enquête menée en juin 1989 auprès de 1066 personnes ayant le droit de vote. Les arguments comparables contre les centrales nucléaires obtiennent des valeurs d'acceptation similaires : en 1989, 79 pourcent des interviewé-e-s partageaient l'opinion selon laquelle l'élimination des déchets radio-

8 C. Longchamp : «Schlussfolgerungen aus dem Projekt 'Einstellungen und Verhaltensweisen gegenüber Kernkraftwerken», Berne, avril 1990.

actifs pose un problème, en 1990, 76 pourcent étaient du même avis. Les thèmes anti-nucléaire «sécurité des centrales nucléaires» et «faisabilité de l'abandon» convainquaient dans le même ordre: 61 pourcent en 1989 et 68 pourcent en 1990 considéraient l'énergie nucléaire comme trop dangereuse. 45 pourcent en 1989 et 59 pourcent en 1990 pensaient que l'abandon du nucléaire était faisable. La polarisation avant les votations a donc plutôt renforcé les arguments anti-centrales nucléaires, en particulier au niveau de la question de la faisabilité d'un abandon. Mais l'exemple du comportement par rapport à cette faisabilité prouve que le comportement (de vote) ne recoupe pas forcément les opinions.

Dans l'ensemble, l'opinion des Suissesses et les Suisses est plus critique par rapport au nucléaire que le comportement de vote.

4.3 Opinions fondamentales sélectionnées concernant l'énergie nucléaire et la politique énergétique

Tableau 4.3: Attitude face aux centrales nucléaires

	Total interviewé-e-s	Oui/Oui	Votant-e-s Non/Oui	Non/Non
On peu parfaitement construire d'autres centr. nucl.	3	1	1	8
S'il le faut, on peut encore construire une centr. nucl.	24	3	23	69
On ne devrait plus construire de centr. nucl.	41	42	62	19
On ne devrait plus construire de centr. nucl. et on devrait dés-affecter celles qui existent	26	51	10	1
Pas de réponse	6	3	4	3

Après avoir indiqué leur vote, les interviewé-e-s étaient confrontés à quatre opinions fondamentales concernant les centrales nucléaires en Suisse (tableau 4.3). Leurs réponses fournirent une image plus différenciée que la décision du Oui ou du Non pour les deux initiatives. Parmi les partisan-e-s de l'option énergie nucléaire, seule une infime minorité se prononce pour le développement inconditionnel de cette énergie. Et un cinquième d'entre eux désapprouverait, au fond, la construction d'autres centrales nucléaires! Dans l'autre camp, seule la moitié des partisan-e-s de l'initiative pour l'abandon se prononce explicitement pour le scénario de l'abandon. Comme prévu, le groupe intermédiaire opte nettement pour le moratoire, n'accordant sa faveur à aucune autre solution.

Au total, une majorité de deux tiers des ayant droit de vote (y compris celles et ceux qui n'ont pas voté) se prononce contre la construction de nouvelles centrales nucléaires, tandis que seule une minorité (26%) soutient l'abandon. Le résultat de la votation n'est donc pas dû au hasard, il reflète assez bien les certitudes les plus ancrées chez les citoyen-ne-s suisses.

Le *graphique 4.3* donne les réponses au fil des ans. En 1984 déjà, une faible majorité se prononce contre la construction de nouvelles centrales nucléaires. Lorsque la question est posée à nouveau en 1989 – assez longtemps après la catastrophe de Tchernobyl – les deux catégories de partisan-e-s du nucléaire ont sensiblement maigri : elles ne comportent même plus un quart des interviewé-e-s. En septembre 1990, les votations sur ce sujet ont entraîné une polarisation plus marquée : le groupe «on ne devrait plus construire de centrales nucléaires» s'est notablement amaigri tandis que toutes les autres opinions ont pris du poids – tant parmi les partisan-e-s «durs» ou «modérés» de l'énergie nucléaire que parmi ses adversaires.

La question d'ordre général sur les dangers de l'énergie nucléaire indique nettement dans le *graphique 4.4* que l'effet Tchernobyl s'est atténué. En 1986⁹, juste après Tchernobyl, 25 % l'estimaient encore défendable, 61 % étaient persuadés du contraire. En 1986 et 1990¹⁰, le pourcentage des premiers grimpa jusqu'à 1990 à 32 pourcent, tandis que seuls 54 pourcent estimaient les risques de l'énergie nucléaire indéfendables, une oscillation de l'opinion de 7 pourcent.

Tableau 4.4: La situation future en Suisse

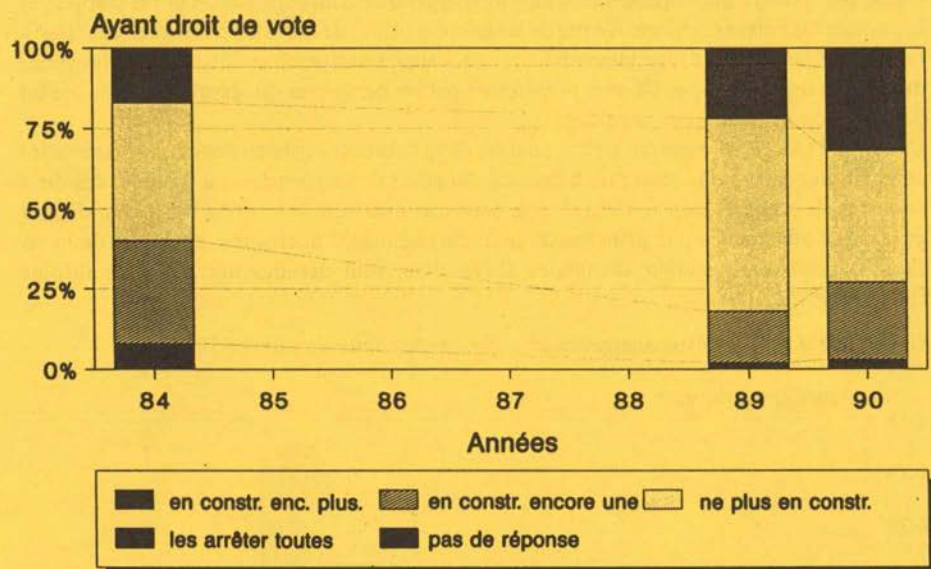
	Total interviewé-e-s	Oui/Oui	Votant-e-s	
			Non/Oui	Non/Non
Il faut ...				
... économiser de l'énergie et simultanément utiliser les sources naturelles d'énergie, eau, charbon, gaz, pétrole	18	12	16	24
... économiser de l'énergie, ne plus construire de centr. nucl. et travailler intensément sur de nouvelles sources d'énergie, chaleur terrestre, énergie solaire, énergie éolienne	60	81	65	35
... économiser de l'énergie et avant tout produire de l'énergie nucléaire afin d'être moins dépendant du pétrole	10	1	11	25
Pas de réponse	12	6	8	17

Trois scénarios possibles étaient proposés pour la situation énergétique future (*tableau 4.4*). Le souhait manifeste d'une exploitation accrue d'énergies alternatives apparaît ici aussi. Les adversaires de l'initiative eux-mêmes parlent d'abord d'économiser de l'énergie, de recherche sur les énergies alternatives et de renoncer à de nouvelles centrales nucléaires de quelque type que ce soit avant d'envisager une production accrue d'énergie nucléaire.

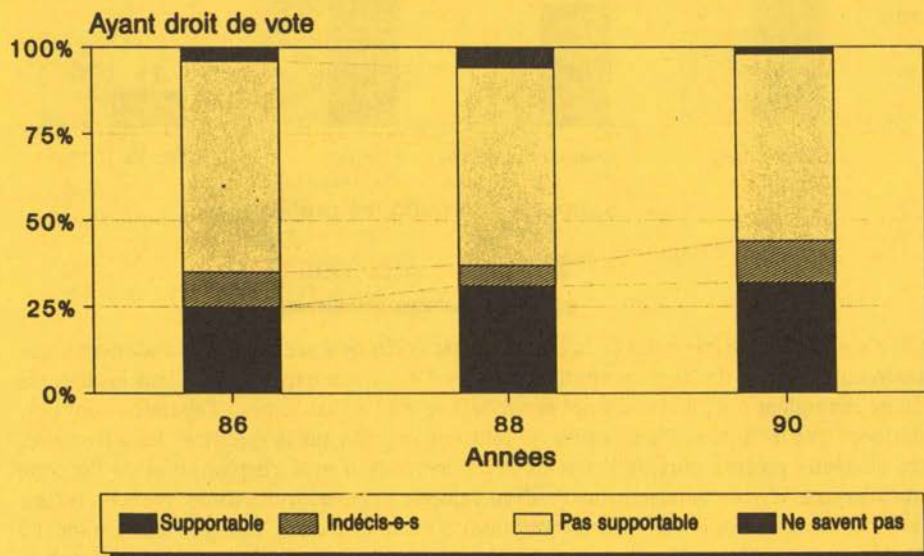
⁹ Enquête UNIVOX sur l'environnement, IIB, Zurich 1986.

¹⁰ Enquête UNIVOX sur l'environnement, IIB, Zurich 1988.

Graphique 4.3: Positions quant aux centrales nucléaires – Tendances dans les années 80



Graphique 4.4: Risques de l'énergie nucléaire – Tendances dans les années 80

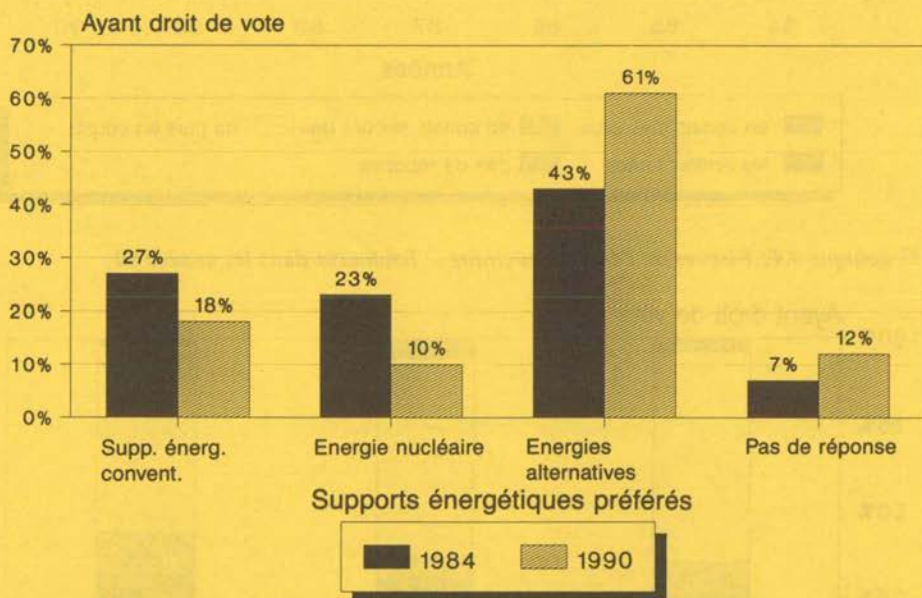


Analyse VOX, 23 septembre 1990
 Sources: Univox (1986), (1988)

Ce sont cependant eux qui restent les plus sceptiques par rapport aux énergies alternatives, même parmi ceux qui appuient le scénario énergétique conventionnel. On est frappé par le pourcentage élevé d'indécis-e-s parmi les adeptes (durs) de l'énergie nucléaire. La répartition des réponses du groupe intermédiaire se recoupe presque exactement avec la moyenne de tous les interviewé-e-s. Ce sont manifestement les personnes qui expriment avec le plus de précision les tendances actuelles.

L'analyse VOX 1984 présente, pour l'analyse de la votation sur le nucléaire, trois scénarios énergétiques (presque) identiques à ceux-ci. Au cours des six années qui séparent ces deux enquêtes, le scénario conventionnel et le scénario nucléaire ont perdu beaucoup de leur poids. Les adversaires par principe de nouvelles centrales nucléaires, partisans de la recherche poussée en matière d'énergies alternatives, sont devenus une majorité absolue (graphique 4.5).

Graphique 4.5: Scénarios énergétiques – Tendances dans les années 80



On n'a pas une idée très nette de la relation entre l'effet de serre et la politique énergétique (tableau 4.5). Plus de 50 pourcent des interviewé-e-s disent explicitement leur incertitude ou ne répondent pas ; les personnes ayant déjà rejeté l'initiative pour l'abandon sont plus décidées que les autres. Parmi celles qui ont une opinion sur la question, les adversaires du nucléaire parlent plus de l'effet de serre en relation avec l'exploitation de l'énergie nucléaire que le pourcentage fortuit l'indique. L'option nucléaire «hard» en revanche, (abandon du nucléaire sans mention d'économies d'énergie) n'est le fait que d'une minorité d'adeptes du nucléaire. C'est le groupe intermédiaire qui plaide le plus clairement pour l'exploitation de l'énergie nucléaire et les économies simultanées d'énergie (Oui au moratoire, Non à l'abandon).

Tableau 4.5: Politique énergétique et effet de serre

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui/Oui en %	Non/Oui en %	Non/Non en %
«Seul l'abandon du nucléaire et une politique conséquente d'économies peuvent réduire l'effet de serre.»	17	37	13	3
«Un abandon du nucléaire nuirait à l'environnement. Les centr. nucl. ne produisent pas de CO ₂ et permettent donc de réduire l'effet de serre.»	8	3	8	24
«Pour réduire l'effet de serre, il faut les deux: une politique d'économies conséquente et l'énergie nucléaire.»	22	10	43	37
«On entend, sur ce sujet, beaucoup d'avis spécialisés contradictoires. Les gens comme moi ne suivent plus.»	36	32	25	28
Pas de réponse	17	18	10	8

Tableau 4.6: Dépôts des déchets nucléaires

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui/Oui en %	Non/Oui en %	Non/Non en %
«Les dépôts nécessaires doivent en tout cas être construits en Suisse.»	31	34	30	38
«Si l'on trouve les sites adéquats, les dépôts doivent être construits en Suisse.»	35	28	43	49
«Ces dépôts ne doivent pas être construits en Suisse.»	19	22	16	7
Pas de réponse	15	16	11	6

On ne note pas de divergence d'opinion considérable entre les trois groupes sur la question de l'édification de dépôts pour les déchets nucléaires (cf. *tableau 4.6*). Les partisan-e-s du nucléaire sont plutôt enclins à construire, autant que faire se peut, des dépôts en Suisse; les adversaires estiment également que les déchets doivent être stockés en Suisse, pour autant que l'on trouve des sites adéquats.

Tableau 4.7: Sécurité des centrales nucléaires

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui/Oui en %	Non/Oui en %	Non/Non en %
«Nos centr. nucl. sont plus sûres que celles de l'étranger.»	37	21	46	69
«Les centrales nucléaires suisses ou étrangères se valent sur le plan de la sécurité.»	48	66	42	24
«Les centrales nucléaires étrangères sont plus sûres que les suisses.»	1	1	1	0
Pas de réponse	14	12	11	7

Le tableau 4.7 présente une comparaison des opinions à propos de la sécurité des centrales nucléaires. Seul 1 pourcent croit fermement que les centrales nucléaires étrangères sont plus sûres que les suisses. Reprenant le slogan «Tchernobyl est partout», une nette majorité des votants Oui aux deux initiatives estime que toutes les centrales nucléaires sont également sûres ou peu sûres.

Tableau 4.8: Aspects économiques des centrales nucléaires

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui/Oui en %	Non/Oui en %	Non/Non en %
<i>Emplois</i>				
«Les emplois en Suisse peuvent être assurés même sans centr. nucléaires.»	56	86	51	18
«Sans les centrales nucléaires, les emplois ne sont pas assurés en Suisse.»	25	4	27	66
Pas de réponse	19	10	22	16
<i>Prix du courant</i>				
«Le courant produit par les centrales nucléaires est plus cher. C'est pour cela que les prix grimpent.»	30	46	23	17
«Le courant produit par les centrales nucléaires est bon marché. C'est pour cela qu'il n'y a pas d'augmentation des prix.»	22	11	27	46
Pas de réponse	48	43	50	37

Les arguments d'ordre économique ne furent pas très significatifs durant la campagne ni au moment du vote (tableau 4.8). Au sujet de la sécurité de l'emploi, des majorités dans deux des trois sous-groupes déclarent que les emplois sont assurés même sans les centrales

nucléaires. Seuls les ayant voté Non deux fois ont des craintes pour l'emploi. L'analyse VOX de 1984 traduisait une plus grande crainte de pertes d'emplois en cas d'abandon du nucléaire et chez les partisans et chez les adversaires de l'initiative.

Quel est le rapport entre les centrales nucléaires et le prix de l'électricité? La moitié des interviewé-e-s est indécise. Celles et ceux qui répondent à la question penchent pour un prix plutôt élevé de l'électricité produite par les centrales nucléaires, mais la répartition des réponses n'est claire dans aucun des groupes. Entre les analyses VOX de 1984 et de 1990, l'opinion voulant que l'électricité provenant des centrales nucléaires est bon marché et exclue donc une augmentation des prix se renforça dans les deux camps.

Tableau 4.9: De nouvelles centrales nucléaires à l'échéance du moratoire

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui/Oui en %	Non/Oui en %	Non/Non en %
<i>Vous défendriez-vous si une centrale nucléaire était prévue près de chez vous, ou l'accepteriez-vous ?</i>				
Je me défendrai	54	78	55	17
Je ne m'opposerai pas à sa construction	23	3	22	65
Pas de réponse	23	19	23	18

Après un moratoire de 10 ans, la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en Suisse est possible. Les trois quarts des adversaires du nucléaire se défendraient si cela devait se faire près de chez eux / elles (tableau 4.9). Chez les citoyen-ne-s ayant rejeté les deux initiatives, 17 pourcent et même 55 pourcent dans le groupe intermédiaire combattraient, dans ce cas, un tel projet.

5) Article sur l'énergie

Présenté en 1983, le premier projet d'article constitutionnel sur l'énergie a été rejeté. La majorité des votant-e-s l'avait accepté mais les cantons le firent capoter de justesse. Il avait été combattu de deux côtés, les uns trouvant qu'il allait trop loin, les autres qu'il était insuffisant.

Par contre, la nouvelle édition de l'article sur l'énergie rencontra, elle, une large faveur. Après son acceptation, la Confédération doit, en accord avec les cantons, prendre des mesures d'économie à la consommation et édicter des prescriptions pour le développement de techniques énergétiques – économie d'énergie et énergies renouvelables en particulier.

Tableau 5.1: Description du projet

Perception du fond du projet	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Loi sur les économies d'énergie / de courant	317	49 %
Article constitutionnel donnant à l'Etat les bases d'une loi pour des économies d'énergie / de courant	140	22 %
Promotion d'énergies alternatives	111	17 %
Davantage de compétences à la Confédération / l'Etat	91	14 %
Fonds supplémentaires pour la recherche sur les énergies alternatives	23	4 %
Impôt énergétique	19	3 %
Alternative pour l'abandon du nucléaire	9	1 %

1 Deux réponses possibles. N = 649 (sans la catégorie «pas de réponse» = 356 interviewé-e-s).

Plus d'un tiers des interviewé-e-s ne purent donner une réponse sur le fond de l'article sur l'énergie. Pour les deux initiatives, les objets en votation les plus controversés, ils furent un peu moins (pour l'abandon) et un peu plus (pour le moratoire) d'un quart à ne pouvoir répondre.

Presque la moitié des interviewé-e-s croyaient qu'on votait déjà sur *une loi* pour la consommation économique et rationnelle de l'énergie (cf. *tableau 5.1*). Ce n'est qu'en deuxième position que le projet était considéré (à juste titre) comme *article constitutionnel* servant de base à la Confédération pour édicter une loi correspondante. La différence porte avant tout sur le laps de temps s'écoulant avant que des mesures d'économie d'énergie puissent être mises en place. Si l'on tient compte des interviewé-e-s n'ayant pas donné de réponse, ce sont à peine 15 pourcent env. qui purent indiquer avec précision de quoi il s'agissait – on ne saurait mieux démontrer à quel point les citoyen-ne-s sont dépassés.

5.1 Comportement de vote des groupes caractéristiques

L'article sur l'énergie obtint à la votation une confortable majorité de 71% de Oui, la post-enquête donnant 72% d'acceptation.

Le comportement de vote montre les mêmes différences entre les groupes de votant-e-s que pour les deux initiatives sur le nucléaire. En examinant les groupes de caractéristiques

Tableau 5.2: Comportement de vote suivant les caractéristiques sociales

Caractéristique / Catégorie	Comport. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la part moyenne de Oui en % ¹
Total effectif	71	
Total VOX	72	
Sexe: ²		
Hommes	71	- 1
Femmes	73	+ 1
Age: ²		
20-29 ans	85	+ 13
30-39 ans	75	+ 3
40-49 ans	69	- 3
50-59 ans	61	- 11
60-69 ans	63	- 9
70 ans et plus	74	+ 2
Formation scolaire: ²		
Ecoles obligatoires	63	- 9
Ecoles professionnelles et ass.	71	- 1
Collège, université	81	+ 9
Situation professionnelle:		
Travaillant à plein temps total	70	- 2
Indépendant-e-s, cadres	66	- 6
Agriculteurs	67	- 5
Employé-e-s et fonction. au niveau moyen	75	+ 3
Autres employé-e-s et fonctionnaires	71	- 1
Ouvrières et ouvriers	65	- 7
Travaillant à temps partiel	72	
Sans travail professionnel total ²	73	+ 1
En cours de formation	95	+ 23
Travaillant au ménage	70	- 2
En pension	68	- 4
Confession: ²		
Réformée	69	- 3
Catholique	73	+ 1
Sans confession	87	+ 15
Situation de propriété: ²		
Propriétaire	62	- 10
Locataire / fermier	81	+ 9
Sédentarité: ³		
Domicilié-e au même endroit depuis moins de 5 ans	83	+ 11
depuis plus de 5 ans	70	- 2

Suite à la page suivante

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la part moyenne de Oui en % ¹
Caractéristique linguistique:		
Suisse alémanique	70	- 2
Suisse romande	77	+ 5
Suisse italienne	81	+ 9
Type d'agglomération: ³		
Grande ville	75	+ 3
Agglomération petite ou moyenne	77	+ 5
Commune rurale	66	- 6

1 68% en tout dirent avoir voté Oui, 27% Non et 5% déposé des bulletins blancs. Les valeurs de ce tableau se réfèrent aux ayant voté effectivement.

2 Caractéristique très signifiante avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré).

3 Caractéristique signifiante avec une vraisemblabilité $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

sociales (*tableau 5.2*), on constate que cet article a été le plus nettement accepté par les plus jeunes, celles et ceux en cours de formation, sans confession et celles et ceux domiciliés depuis moins de 5 ans au même endroit ainsi que par les locataires et les personnes ayant été au collège. Au niveau de l'âge, ce sont les plus jeunes et les plus âgé-e-s qui l'acceptèrent au-dessus de la moyenne. On trouve des oppositions marquées dans le cadre de la formation scolaire et de la propriété du logement. En plus des personnes entre 50 et 59 ans, ce sont celles n'ayant fréquenté que les écoles obligatoires et les propriétaires de logements qui ont fourni la plus grosse part de Non, les derniers craignant sans doute plus que les locataires des effets directs des mesures d'économie d'énergie.

On retrouve ici les oppositions habituelles aux groupes à caractéristiques politiques (*tableau 5.3*). Les Verts, la gauche et les post-matérialistes ont massivement accepté, la droite et les matérialistes refusé au-delà de la moyenne. Parmi les sympathisants, ce sont ceux de l'AdI qui ont le plus fréquemment voté Oui.

On trouve une majorité de Oui dans tous les groupes examinés – sauf à l'extrême-droite – en particulier chez les adhérent-e-s à un parti. Ce n'était pas évident avant les votations l'UDC Suisse ayant décidé de la liberté de vote et une série de partis cantonaux du PRD et de l'UDC le Non¹¹.

Les interviewé-e-s ayant déclaré n'avoir pas voté auraient accepté l'article sur l'énergie à 79%. Ainsi une plus large participation aurait-elle eu un Oui encore plus marqué pour résultat.

La comparaison du comportement de vote pour les deux initiatives et pour l'article sur l'énergie montre ceci : les personnes ayant accepté les deux initiatives ont voté Oui à l'article sur l'énergie à 91%. Les ayant voté Non deux fois, par contre, à 44% seulement. Le groupe intermédiaire des décisions différenciées a soutenu l'article sur l'énergie à 78%.

11 NZZ du 18.9.90.

Tableau 5.3: Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne part de Oui en %
Total effectif	71	
Total VOX	72	
Identification avec un parti: ¹		
UDC	62	- 10
PRD / PLS	57	- 15
PDC	64	- 8
AdI / PEV	100	+ 28
PES	85	+ 13
PSS	87	+ 15
(POCH / PST)	91	+ 19
Sans parti	69	- 3
Axe droite/gauche: ¹		
extrême-gauche	93	+ 21
gauche	84	+ 12
centre	66	- 6
droite	59	- 13
extrême-droite	33	- 39
ne peut se situer	66	+ 6
Matérialistes/post-matérialistes: ¹		
valeurs purement matérialistes	59	- 13
valeurs mixtes	67	- 5
valeurs purement post-matérialistes	83	+ 11

1 Caractéristique très significative avec une vraisemblabilité $p \leq 1\%$ (test chi-carré)

5.2 Motivations décisives

Trois des quatre arguments les plus fréquemment énoncés pour l'article sur l'énergie (tableau 5.4) se réfèrent aux économies d'énergie qu'il est censé faciliter. Le souhait de la promotion d'énergies alternatives apparaît à nouveau en deuxième position. 10 pourcent des réponses expriment expressément la satisfaction du fait que cet article confère plus de compétence à la Confédération. 5 pourcent n'attendent un succès pour les économies d'énergie que par la voie de prescriptions.

Seuls 6 pourcent des ayant voté Non avancèrent l'argument selon lequel la Suisse dispose de suffisamment d'énergie, un article constitutionnel étant *par conséquent* superflu (tableau 5.5). Les adversaires s'enflammèrent surtout à l'idée qu'on puisse édicter d'autres lois encore. En deuxième position, c'est le surcroît de compétences ainsi octroyées à la Confédération qui dérangeait. Le premier argument rappelle le «moins d'Etat», le second comporte une composante fédéraliste.

Tableau 5.4: Motivations décisives des ayant voté Oui

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des répondant-e-s
Pour qu'on économise de l'énergie	101	29 %
Promotion des énergies alternatives	67	20 %
Il faut une réglementation légale des économies d'énergie	65	19 %
L'article sur l'énergie crée les conditions préalables nécessaires pour des mesures d'économie	51	15 %
L'article sur l'énergie octroie plus de compétences à la Confédération	35	10 %
Il faut des prescriptions pour qu'on puisse faire des économies d'énergie	16	5 %
Les prescriptions fédérales sont plus efficaces	13	4 %
Autres motivations Pour	54	16 %

1 Deux réponses possibles. N = 343 (sans la catégorie «pas de réponse» = 39 interviewé-e-s).

Tableau 5.5: Motivations décisives des ayant voté Non

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des répondant-e-s
Pas d'autres prescriptions et lois	59	46 %
Pas encore plus de compétences à la Confédération / à l'Etat	29	23 %
Nous avons actuellement assez d'énergie / de courant	8	6 %
L'article sur l'énergie défavorise les «petits»	5	4 %
Autres motivations Contre	31	24 %

1 Deux réponses possibles. N = 127 (sans la catégorie «pas de réponse» = 23 interviewé-e-s).

5.3 Arguments en faveur de l'article sur l'énergie

Tous les arguments avancés en faveur de l'article sur l'énergie (tableau 5.6) ont suscité des majorités (relatives) auprès des interviewé-e-s. L'affirmation que l'on pouvait ainsi contrôler la consommation d'énergie fut la plus convaincante. Il y a déjà moins de personnes persuadées de l'efficacité de l'article sur l'énergie contre la pollution de l'air et l'effet de serre, et la dimension européenne n'a été évidente que pour 40 pourcent d'interviewé-e-s. 37 pourcent ne purent se décider sur cette dernière question.

Il est intéressant de constater que des majorités (relatives) sont également persuadées chez les ayant voté Non que l'article constitutionnel pourrait maîtriser la consommation d'énergie et la limiter. Il semble cependant que cet objectif soit moins important pour eux que d'empêcher un surcroît de réglementations fédérales.

Tableau 5.6: Evaluation des arguments pour l'article sur l'énergie
(pourcentage par colonnes)

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse
«L'article sur l'énergie permet de limiter efficacement la consommation d'énergie.»	I	58	21	21
	II	77	13	10
	III	47	44	9
«L'article sur l'énergie introduit des prescriptions pour des appareils, des installations et des moyens de locomotion permettant de maîtriser la consommation d'énergie.»	I	58	18	24
	II	73	16	11
	III	57	25	18
«Une politique de l'énergie telle que celle visée par l'article sur l'énergie est un moyen efficace dans la lutte contre la pollution de l'air et l'effet de serre.»	I	51	20	29
	II	69	18	14
	III	31	43	26
«L'article sur l'énergie correspond aux objectifs de politique de l'énergie de la Communauté européenne. Il faut donc l'adopter.»	I	40	23	37
	II	57	18	25
	III	23	49	28

Tableau 5.7: Evaluation des arguments contre l'article sur l'énergie
(pourcentage par colonnes)

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse
«L'article sur l'énergie ne comporte pas assez de mesures efficaces pour réduire la consommation d'énergie. Il faut d'autres mesures étatiques.»	I	41	31	28
	II	54	33	13
	III	37	51	12
«L'article sur l'énergie entraîne une ingérence non souhaitable de l'Etat dans l'économie et une limitation de la liberté individuelle.»	I	30	48	22
	II	20	71	9
	III	63	27	10
«Les lois cantonales rendent superflu un article fédéral sur l'énergie. Une politique fédérale de l'énergie centralisée n'entraîne que des limitations pour les cantons.»	I	23	49	28
	II	15	71	14
	III	46	33	21
«Un article sur l'énergie n'est pas nécessaire. L'actuelle législation suffit comme base à l'introduction de mesures d'économie d'énergie.»	I	22	59	19
	II	13	81	6
	III	57	30	13
«Un article sur l'énergie n'est pas nécessaire pour assurer l'approvisionnement en énergie. Les réserves d'énergie sont suffisantes.»	I	17	61	22
	II	10	80	10
	III	35	50	15

I = Total interviewé-e-s

II = votant Oui

III = votant Non

Tous les arguments, sauf un, avancés contre l'article sur l'énergie sont rejetés par ses adversaires (*tableau 5.7*). L'affirmation la plus fortement appuyée par ce groupe est celle portant sur l'ingérence de l'Etat dans l'économie et la limitation de la liberté individuelle. «Pas (encore) plus d'Etat» est leur principal argument, mais ils ne sont que 35 pourcent à estimer suffisantes les réserves d'énergie et qu'il faille rejeter l'article en question *pour cette raison*. Un seul argument est appuyé par une majorité relative des interviewé-e-s, à savoir le manque d'efficacité de cet article et la nécessité de mesures étatiques plus vastes. 37 % des ayant voté Non partagent cette opinion ! Une interprétation possible est fournie par la division en deux groupes des votant Non ; pour environ deux tiers, l'article en question entraîne trop de mesures étatiques et/ou centralisées ; ils sont d'accord avec la première opinion Contre. Pour un tiers en revanche, cet article ne comporte pas suffisamment de mesures efficaces (ils soutiennent le 3ème argument) ou bien ils veulent d'abord voir l'article définitif et refusent par conséquent le projet, bien qu'aucun parti ou organisation écologique n'aie donné, dans ce sens, le mot d'ordre du Non.

5.4 Positions fondamentales sélectionnées en matière d'économie d'énergie

59 pourcent des interviewé-e-s (*tableau 5.8*) approuvent des prescriptions énergétiques étatiques de la Confédération, 21 pourcent des cantons et seulement 8 pourcent estiment des mesures étatiques dénuées de tout fondement. Les opposant-e-s à l'article énergétique sont naturellement plutôt de cet avis, pourtant seul un cinquième d'entre eux se prononce contre toute réglementation étatique. Une majorité relative d'entre eux vote pour des mesures fédérales. Il est intéressant de constater que les arguments fédéralistes (les cantons doivent agir eux-mêmes) sont un peu plus importants pour ce groupe que le «moins d'Etat» (surtout pas de mesures étatiques).

Tableau 5.8:

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui	Non
<i>Des mesures d'économie d'énergie devraient . . .</i>			
. . . être uniformément décidées pour toute la Suisse par la Confédération	58	72	42
. . . être décidées par les cantons en fonction de leurs besoins particuliers	21	19	27
Nous n'avons pas besoin de mesures étatiques	8	3	22
Pas de réponse	13	6	9

Plus de 80 pourcent de tous les groupes d'enquête approuvent des prescriptions n'autorisant la vente d'appareils électro-ménagers que s'ils consomment sensiblement moins de courant et comportent une indication de ce qu'ils consomment (*tableau 5.9*). Par contre, l'interdiction des chauffages électriques ou l'augmentation du prix du courant de chauffage ne trouvent l'assentiment que des votant Oui à l'article sur l'énergie. Les interventions

de l'Etat pour la réduction de la consommation d'énergie sont manifestement perçues comme scabreuses ; il sera donc politiquement pratiquement impossible de les introduire. En revanche, les prescriptions d'isolation supplémentaire des immeubles convainquent une large majorité.

Le graphique 5.1 illustre la position différenciée par rapport à ces mesures d'économies d'énergie en 1983 et en 1990¹². Les chiffres de 1983 ont été obtenus dans le cadre de l'analyse VOX de la votation sur l'article sur l'énergie¹³. On n'accepte manifestement que les mesures ne limitant pas l'individu, de préférence celles qui restent au niveau technique. Les interdictions et les charges financières n'obtiennent pas de majorité.

Les propositions visant à toucher le portemonnaie des individus pour économiser l'énergie ne suscitent pas l'enthousiasme (cf. les tableaux 5.10 et 5.11). La seule proposition de base d'introduire un impôt sur l'énergie dont le rapport reviendrait à des investissements pour économiser l'énergie ou encore d'une taxe d'orientation - taux d'impôt plus élevé - est rejetée par 45 pourcent des interviewé-e-s. Des deux propositions citées, c'est la variante d'une légère augmentation des prix de l'énergie en vue d'investissements qui remporte l'adhésion. Seul un cinquième acquiesce à des économies d'énergie forcées financièrement.

Tableau 5.10: Des impôts sur l'énergie?

	Total interviewé-e-s	Votant-e-s Oui en %	Non en %
Augmenter quelque peu les prix de l'énergie pour financer des investissements économisant de l'énergie	28	37	14
Augmenter les prix pour contraindre à des économies d'énergie	18	25	13
Aucun impôt sur l'énergie	45	32	66
Pas de réponse	9	6	7
<i>Combien d'impôt sur l'énergie acceptez-vous de payer ?</i>			
- rien	47	33	63
- 5 pourcent	19	20	20
- 10 pourcent	12	18	4
- 15 pourcent	5	7	3
- 30 pourcent	4	7	2
- plus de 30 pourcent	1	3	1
- pas de réponse	12	12	7

12 Analyse VOX no 19, Zurich, avril 1983.

13 Une restriction du degré de comparaison doit être apportée ici : en 1983, les premières mesures souhaitables étaient ainsi énoncées : «Le courant électrique pour le chauffage des immeubles sera massivement plus coûteux.»

On obtient le même tableau avec la question du montant que chacun serait disposé à payer. 41 pourcent accepteraient une augmentation de 5 %, 47 % ne veulent pas entendre parler d'augmentation. Seuls 10 pourcent sont d'accord avec un impôt de 15 pourcent ou plus. La question est particulièrement actuelle puisque le Conseil fédéral projette une taxe d'orientation sur le CO₂¹⁴. Selon les chiffres cités plus haut, la taxe prévue sur le CO₂ (en moyenne 22% sur les carburants fossiles) serait nettement rejetée.

Pour résumer : une majorité a accepté l'article sur l'énergie afin de donner à la Confédération la possibilité d'imposer des mesures d'économie de l'énergie, mais, dans la future loi, seules des mesures «douces» obtiendraient l'accord de la population. Des interdictions radicales et des impôts «seulement» destinés à faire des économies d'énergie risquent de rencontrer une forte opposition, et pas seulement de la part de celles et ceux ayant rejeté l'article constitutionnel par peur de nouvelles prescriptions fédérales.

6) Modification de la loi sur la circulation routière

Le quatrième objet des votations était la modification de la loi sur la circulation routière. Plusieurs organisations écologiques avaient déposé un référendum contre cette loi et les axes principaux de cette révision étaient les suivants :

- le droit de recours des communes contre des mesures touchant la circulation sur leur territoire ;
- l'interdiction du commerce et de l'emploi de détecteurs de radars ;
- le retrait du permis de conduire aux conducteurs s'opposant à une prise de sang ;
- l'augmentation de la largeur maximale d'un véhicule de 2,3 m à 2,5 m.

Le référendum était en particulier justifié par le fait que la modification de la loi avantagerait le trafic des poids lourds face aux chemins de fer, entraînant un préjudice pour les autres usagers de la route (en particulier les cyclistes et les piétons), qu'elle n'était pas souhaitable du point de vue de l'écologie et qu'elle menait à une extension du trafic des poids lourds même sur les routes étroites. Dans le bulletin fédéral, le Conseil fédéral et le parlement enjoignaient le projet en parlant de «renforcer la sécurité routière» et de «tenir compte des revendications des milieux écologistes». On arguait aussi que cette modification nous mettait «au diapason de l'Europe».

C'est la largeur des poids lourds qui prévalait dans la discussion publique. Lors de la post-enquête 9 réponses sur 10 portaient sur cet aspect partiel de l'objet de la votation, point controversé. Seuls 48 interviewé-e-s (env. 7 pourcent des réponses) étaient en mesure de se rappeler d'autres adaptations concrètes de la loi, tandis que 10 pourcent s'en tenaient sans plus de précision à l'énoncé du titre du projet. L'argument de l'adaptation aux normes de

14 Tages-Anzeiger du 1.12.90.

Tableau 6.1: *Enoncé du fond du projet*

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Des poids lourds plus larges	683	91 %
Diverses modifications de la loi sur la circulat. routière	78	10 %
Adaptation aux normes de la CE	29	4 %
Retrait du permis de conduire lors du refus de la prise de sang	24	3 %
Prescriptions pour les personnes assistant un élève-conducteur	14	2 %
Interdiction des détecteurs de radars	10	1 %
Autres dispositions	145	19 %
Total des réponses	983	

1 Deux réponses possibles. N = 752 (sans la catégorie «pas de réponse» = 253 interviewé-e-s).

la CE qui ne faisait pas partie à proprement parler du projet fut repris du «bulletin de Berne» par 4 pourcent des interviewé-e-s.

6.1 Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales et politiques

La loi modifiée sur la circulation routière a été adoptée le 23 septembre par 52,8 pourcent de citoyen-ne-s suisses. Parmi les personnes interviewées pour cette enquête, ayant selon leurs propres dires participé à la votation, 50 pourcent votèrent Oui, 47 pourcent Non et 3 pourcent dirent avoir déposé un bulletin blanc. Ceci correspond, pour les votes effectifs, à un rapport de 51:49 en faveur du projet, à savoir une divergence minime par rapport au résultat réel.

Le *tableau 6.2* démontre que peu de groupes caractéristiques ont divergé de façon significative de la moyenne de la population :

- On trouve la différence la plus importante entre les régions linguistiques. Tandis que les Suisses alémaniques rejetèrent en majorité ce projet (54% de Non), presque trois quarts des Suisses romands votèrent Oui (72%), ce qui correspond au comportement de vote observé. Tous les cantons suisses romands ont accepté la modification de la loi sur la circulation routière avec une proportion de Oui dépassant 60 pourcent, alors que 8 cantons suisses alémaniques la refusèrent. Il semble que la traditionnelle aversion romande pour les limitations de la circulation soit intervenue, bien que seule l'adaptation de la largeur des poids lourds constitue une libéralisation, les autres modifications (par ailleurs non controversées) représentant des restrictions.
- On ne trouve une proportion de Oui aussi élevée que chez les agriculteurs (72%), mais cette valeur doit être interprétée avec précaution le nombre de cas étant infime.

Tableau 6.2: Comportement de vote selon les groupes caractéristiques sociaux

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la par moyenne de Oui en pourcent
Total effectif	53	
Total VOX	51	
Sexe:		
Hommes	54	+ 3
Femmes	48	- 3
Age:		
20-29 ans	47	- 4
30-39 ans	44	- 7
40-49 ans	53	+ 2
50-59 ans	57	+ 6
60-69 ans	58	+ 7
70 ans et plus	54	+ 3
Formation scolaire:		
Ecoles obligatoires	52	+ 1
Ecoles professionnelles et ass.	50	- 1
Collège, université	53	+ 2
Situation professionnelle:		
Travaillant à plein temps total ²	51	0
Indépendant-e-s, cadres	47	- 4
Agriculteurs	72	+ 21
Employé-e-s et fonction. au niveau moyen	51	0
Autres employé-e-s et fonctionnaires	63	+ 12
Ouvrières et ouvriers	42	- 9
Travaillant à temps partiel	50	- 1
Sans travail professionnel total ²	52	+ 1
En cours de formation	38	- 13
Travaillant au ménage	47	- 4
En pension	59	+ 8
Confession:		
Réformée	52	+ 1
Catholique	49	- 2
Sans profession	49	- 2
Situation de propriété: ²		
Propriétaire	58	+ 7
Locataire / fermier	47	- 4
Sédentarité:		
Domicilié-e au même endroit depuis moins de 5 ans	46	- 5
depuis plus de 5 ans	53	+ 2

Suite à la page suivante

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la part moyenne de Oui en pourcent ¹
Caractéristique linguistique: ¹		
Suisse alémanique	46	- 5
Suisse romande	72	+ 21
Suisse italienne	50	- 1
Type d'agglomération:		
Grande ville	48	- 3
Agglomération petite ou moyenne	53	+ 2
Commune rurale	53	+ 2

1 Caractéristique très significative avec une vraisemblabilité de $p \leq 1\%$ (test chi-carré).

2 Caractéristique significative avec une vraisemblabilité de $1\% \leq p \leq 5\%$ (test chi-carré).

- Ce sont les citoyen-ne-s âgés de 30-39 ans (56% de Non) qui ont le plus nettement rejeté cette initiative ainsi que les gens en cours de formation (62% de Non). Contrairement à certaines de nos prévisions, il n'y a eu que peu de divergences relevant du niveau d'éducation et du type de lieu de domicile. La post-enquête ne donne que peu de signes de «refus de la circulation» dans les grandes villes et agglomérations.

Le comportement de vote est moins uniforme quand on classe les interviewé-e-s par caractéristiques politiques.

- L'identification à un parti et l'axe gauche/droite jouent un rôle primordial. Tous les partis donnèrent des mots d'ordre obtenant la majorité. Les adhérents aux PRD/PLS (77%), à l'UDC (69%) et au PDC (56%) votèrent en majorité pour la modification de la loi, tandis que les sympathisant-e-s des PST (80% de Non), des Verts (74% de Non) et du PSS (60% de Non) la rejetèrent nettement. La polarisation de l'axe gauche/droite correspond au comportement observé à propos des initiatives pour l'énergie, encore que de façon moins marquante. Dans l'ensemble on a moins prêté attention au référendum qu'aux initiatives pour l'énergie. La loi sur la circulation routière faisant figure d'objet secondaire, la formation des fronts fut moins évidente.
- L'importance de l'axe des valeurs était moindre pour la révision de la loi sur la circulation que pour les initiatives sur l'abandon et le moratoire: l'orientation classique du conflit entre la gauche et la droite était plus décisive et plus significative pour le comportement de vote que pour le conflit de valeurs entre matérialistes et post-matérialistes.
- La confiance dans le gouvernement influença également le comportement de vote. Les citoyen-ne-s confiants étaient plutôt enclins à accepter le projet (63% de Oui), celles et ceux qui le sont moins à le rejeter (61% de Non).

Tableau 6.3: Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	Comp. de vote Oui en pourcent (N = vot. eff.)	Divergence de la moyenne part de Oui en pourcent
Total effectif	53	
Total VOX	51	
Identification avec un parti: ¹		
UDS	69	+ 18
PRD / PLS	77	+ 26
PDC	56	+ 5
AdI / PEV	48	- 3
PES	26	- 25
PSS	40	- 11
PST	20	- 31
Sans parti	50	- 1
Axe droite/gauche: ¹		
extrême-droite	67	+ 16
droite	68	+ 17
centre	53	+ 2
gauche	42	- 9
extrême-gauche	22	- 29
ne peut se situer	47	- 4
Matérialistes/post-matérialistes: ¹		
valeurs purement matérialistes	57	+ 6
valeurs mixtes	59	+ 8
valeurs purement post-matérialistes	37	- 14
Confiance dans le gouvernement: ¹		
Confiance	63	+ 12
ni confiance, ni méfiance	48	- 3
méfiance	39	- 12

1 Caractéristique très signifiante avec une vraisemblabilité de $p \leq 1\%$ (test chi-carré)

6.2 Motivations décisives

Le tableau 6.4 fait apparaître trois groupes principaux parmi les votant-e-s acceptant la loi sur la circulation routière.

- Quelque deux cinquièmes des interviewé-e-s se sont en quelque sorte inclinés devant «la force normative des faits»: beaucoup de poids lourds ont déjà 2,5 m. On accepte parce que la modification de la loi équivalait plus à une adaptation à la réalité qu'à une innovation.

Tableau 6.4: Motivations décisives pour les ayant voté Oui

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Beaucoup de poids lourds ont déjà 2,5 m	111	41 %
Adaptation aux normes de la CE	69	26 %
La Suisse ne peut faire exception partout	39	15 %
Moins de trafic grâce aux poids lourds plus larges	27	10 %
Question économique (concurrence)	9	3 %
Les routes sont assez larges	8	3 %
Autres motivations Pour	70	26 %
Total des réponses	333	

1 Deux réponses possibles. N = 268 (sans la catégorie «pas de réponse» = 12 interviewé-e-s).

- Une groupe d'importance à peu près similaire conçoit son Oui comme un Oui à l'adaptation aux normes internationales, voire un Non à l'isolement de la Suisse. Cette motivation était particulièrement importante pour les Suisses romands et les interviewé-e-s ayant fréquenté le collège et l'université. Ces milieux sont en général plus axés sur l'Europe que la moyenne des Suissesses et des Suisses.
- On peut évaluer comme autre indice de l'importance du facteur «Europe» le fait que 55 pourcent des personnes favorables à l'adhésion à la CE acceptent la révision de la loi sur la circulation routière, tandis que les adversaires d'une adhésion ne le font qu'à 49 pourcent¹⁵.
- Un groupe nettement moins important en nombre (13%) indiquait avoir voté Oui pour des raisons économiques (3%) ou écologiques (10%).

Tableau 6.5: Motivations décisives des ayant voté Non

	Nombre de réponses ¹	Pourcentage des interviewé-e-s
Des poids lourds plus larges sont dangereux pour les piétons et les cyclistes	100	40 %
Une largeur de 2,3 m suffit	68	27 %
Plus de poids lourds entraîne plus de trafic	40	16 %
Le transport par le rail plutôt que par la route	29	12 %
Coût élevé de l'élargissement des routes	17	7 %
Pas encore plus de poids lourds	15	6 %
Autres raisons contre	49	20 %

1 Deux réponses possibles. N = 250 (sans la catégorie «pas de réponse» = 16 interviewé-e-s).

- 15 La question était : «Comment voteriez-vous si nous devons nous prononcer dimanche prochain sur l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE)? Seriez-vous 'absolument pour' und adhésion, 'plutôt pour', 'plutôt contre' ou 'tout à fait contre' une adhésion de la Suisse à la CE?» Autre possibilité de réponse: «ne sait pas / n'est pas encore décidé» et «pas de réponse».

Les motivations des ayant voté Non sont également nettes. On distingue trois groupes ici aussi :

- Le groupe le plus important des adversaires justifie son refus par le danger que des poids lourds plus larges présente pour les piétons et les cyclistes.
- Quelque 34 pourcent des ayant voté Non rejetaient cette proposition parce qu'elle accordait une plus haute priorité au trafic routier (12%) ou qu'elle entraînait une augmentation du trafic (22%).
- 27 pourcent ont dit Non parce qu'ils estiment que 2,30 m est une largeur suffisante, sans plus préciser.

L'argumentation affirmant que la modification de la loi sur la circulation routière augmenterait la sécurité et répondrait aux préoccupations écologistes n'a que peu trouvé d'écho dans la population. Ces arguments ont motivé en premier lieu un rejet de l'initiative et non son acceptation. Le véritable sujet de la votation était la largeur des poids lourds et les citoyen-ne-s qui ont accepté la modification de la loi se sont avant tout inclinés devant la pression de la norme internationale et devant le fait que de nombreux poids lourds sont déjà plus larges que 2,3 m.

6.3 Appui des arguments Pour et Contre la modification de la loi sur la circulation routière

Tableau 6.6: Evaluation des arguments pour la modification de la loi sur la circulation routière (pourcentage par colonne)

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse indécis-e
«Les innovations de la loi sur la circulation routière apportent une harmonisation avec les autres pays européens. Une exception suisse ne se justifie pas.»	I	56	25	19
	II	84	11	5
	III	42	45	13
«La modification de la loi sur la circulation routière entraîne une augmentation de la sécurité routière.»	I	29	51	20
	II	44	43	13
	III	15	77	18

I = Total interviewé-e-s

II = votant Oui

III = votant Non

Ce sont, sur l'ensemble, trois arguments (1 Pour et 2 Contre) qui ont été polarisants. La majorité des Pour comme les 70 pourcent de tou-te-s les interviewé-e-s (hormis la catégorie «indécis-e-s») voient dans la modification de la loi sur la circulation routière une adaptation aux normes internationales. Une mince majorité d'adversaires du projet estime légitime que la Suisse fasse ici une exception.

Par contre, quatre adversaires du projet sur cinq craignent que la modification de la loi entraîne une augmentation du trafic de poids lourds jusque sur les petites routes étroites. La majorité des interviewé-e-s partage ce sentiment mais un quart seulement des partisan-e-s.

Jusqu'à 92 pourcent des ayant voté Non et 67 pourcent de l'ensemble des interviewé-e-s s'attendaient à une diminution de la sécurité comme conséquence de l'augmentation de la largeur des poids lourds. Les partisan-e-s de la modification de la loi n'accordent nettement ni leur assentiment ni leur refus à cet argument. L'argument Pour 2 constitue en fait l'avers de l'argument Contre 1. Les résultats sont ici un peu moins nets.

Les résultats de l'argument Pour 2 et de l'argument Contre 1 confirment celui obtenu par la question ouverte concernant les motivations décisives : c'est l'argument de la sécurité routière qui fut avancé en première position contre le projet.

Tableau 6.7: *Evaluation des arguments contre la modification de la loi sur la circulation routière (pourcentage par colonne)*

		d'accord	pas d'accord	pas de réponse indécis-e
«Plus la largeur des poids lourds - augmente, plus grande est la discrimination des piétons et des cyclistes. La sécurité diminue encore sur nos routes.»	I	67	23	10
	II	47	47	6
	III	92	6	2
«La modification de la loi avantage les transports routiers au détriment du rail.»	I	55	27	18
	II	47	45	8
	III	74	17	9
«La modification de la loi entraînera un flot de poids lourds jusque sur les étroites petites routes nationales. Nous devons sacrifier un sol précieux pour les élargir.»	I	51	34	15
	II	28	67	5
	III	80	15	5

I = Total interviewé-e-s

II = votant Oui

III = votant Non

L'analyse de la poste-enquête sur la modification de la loi sur la circulation routière permet d'affirmer que les Suissesses et les Suisses ont accepté ce projet en raison de l'adaptation aux normes de la CE qu'il constitue bien que ses effets soient perçus, dans le contexte personnel, de manière plutôt négative (sécurité de la route, environnement). Cette décision peut ainsi être interprétée comme un indice de la capacité grandissante à devenir «européen», au moins dans les cas demandant des concessions maîtrisables et limitées.

7) Aspects méthodologiques: l'échantillonnage

La présente analyse est basée sur une enquête représentative portant sur 959 citoyen-ne-s suisses ayant entre 20 et 84 ans, enquête menée du 24 septembre au 18 octobre.

L'échantillonnage s'est fait selon un procédé combinant hasard et quotas de lieux et de personnes. Quelque 40 interviews n'ont pas pu être menés dans le temps imparti. Ils ont été rétablis par un procédé de doublage, de sorte que 1005 interviews constituent la base de pourcentage.

Sur la base de l'importance de l'échantillonnage on peut partir, avec un choix fait absolument au hasard, d'un intervalle de confiance de ± 3 pourcent, ce qui signifie qu'une valeur de 50 pourcent dans l'enquête se situe, avec 95% de vraisemblabilité, effectivement entre 47 et 53 pourcent. De plus grandes distorsions sont de nature non-statistique.

La comparaison entre le comportement de vote établi par la post-enquête et le résultat effectif de la votation donne une possibilité de mesure de la qualité des données. On peut compter ici, sur la base d'analyses VOX antérieures, avec une différence de quatre pourcent. On a veillé, pour la pondération, à ce que les divergences entre les résultats obtenus et les résultats effectifs des votations restent en moyenne dans ce segment. Le tableau suivant donne la vue d'ensemble correspondante.

Rapport des votants Oui-Non en % (entre parenthèses % bulletins blancs)	Article énergie	Initiative abandon	Initiative moratoire	Révision de la loi sur la circulation
Echantillonnage VOX				
- non pondéré	74 : 20 (6)	53 : 45 (2)	68 : 30 (2)	48 : 48 (4)
- pondéré	68 : 27 (5)	49 : 49 (2)	63 : 35 (2)	50 : 47 (3)
- pondéré matér. votant-e-s	72 : 28	50 : 50	64 : 36	51 : 49
Votation eff.	71 : 29	47 : 53	55 : 45	53 : 47
Différence	1 pourcent	3 pourcent	9 pourcent	2 pourcent

Les divergences sont de l'ordre habituel pour trois des quatre objets de vote. C'est uniquement pour la proposition de moratoire que plus d'intervu-e-s affirment avoir voté Oui qu'il n'y en a eu effectivement.

Analyse de la votation fédérale du 23 septembre 1990

Résultats principaux

Avec une participation de 39,2 pourcent, les citoyen-ne-s suisses ont rejeté le 23 septembre 1990 l'initiative populaire «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique» avec 52,9 pourcent de Non. En revanche, l'initiative populaire «Halte à la construction de centrales nucléaires» (moratoire) a été acceptée à une majorité de 54,6 pourcent. L'article sur l'énergie a également été accepté avec 71 pourcent de Oui, la révision de l'article sur la circulation routière aussi, avec 52,8% pourcent de Oui.

La comparaison sur une longue période permet de qualifier la participation de moyenne. Elle était pareille lors des votations de 1983 (article sur l'énergie) et de 1984 (initiative sur le nucléaire et sur l'énergie). Le comportement au niveau de la participation des différents groupes caractéristiques correspond pour l'essentiel au schéma connu grâce aux enquêtes antérieures. Les citoyen-ne-s ayant voté sont celles et ceux qui s'intéressent, en raison de leur niveau d'instruction, de leur âge plus avancé et d'un intérêt politique plus grand, de manière plus marquée à la vie publique que les autres citoyen-ne-s. On remarquera particulièrement la faible participation des cadres, des indépendants et des agriculteurs.

Initiative populaire «Pour l'abandon de l'énergie atomique»

Plus d'un tiers de citoyen-ne-s interviewés s'attendaient, si l'initiative pour l'abandon était acceptée, à un abandon immédiat de l'énergie atomique, alors même que seule une «désaffectation (des centrales nucléaires) aussi rapide que possible» était demandée. Le comité d'initiative énonçait la date de 2030 environ pour l'abandon total. L'initiative était avant tout approuvée par des gens de gauche ou des écologistes, des étudiant-e-s, des jeunes et des personnes domiciliées depuis moins de 5 ans au même endroit. Les milieux bourgeois, les personnes âgées et les propriétaires la rejetaient.

Les motivations décisives étaient multiples ; chez les partisan-e-s de l'initiative, c'est la peur des centrales nucléaires et des déchets radioactifs qui prévalait tandis que les adversaires, eux, avaient peur de manquer de courant et trouvaient l'initiative trop extrémiste.

Initiative populaire «Halte à la construction de centrales nucléaires» (moratoire)

Cette initiative elle aussi était agréée par les gens de gauche et les Verts, les jeunes, les étudiant-e-s et les personnes domiciliées depuis moins de 5 ans au même endroit. Un nombre de Oui au-dessus de la moyenne vint de personnes domiciliées au Tessin ou dans de grandes villes. Une importante part de Non revient aux gens de droite, aux personnes âgées, aux propriétaires et aux habitant-e-s de communes rurales.

Les partisan-e-s arguaient, outre de la peur déjà évoquée des centrales nucléaires et des déchets radioactifs, de la nécessité d'un temps de réflexion de dix ans. Cette période devrait être mise à profit pour la recherche sur les énergies alternatives. Les partisan-e-s du Non craignaient l'insuffisance des ressources en énergie et ne voyaient pas d'alternative au courant fourni par les centrales nucléaires.

On est surpris, pour les deux initiatives, par la très forte différence – entre 13 et 15 pourcent entre les hommes, plutôt partisans de l'énergie nucléaire et les femmes, critiques à son égard. C'est un groupe formé d'un nombre au-dessus de la moyenne d'hommes, de jeunes et de gens faisant de la politique dans l'axe centre et droite qui firent pencher la balance pour l'acceptation du moratoire et le refus de l'abandon. Sous-représentés dans ce groupe : les gens de gauche, les personnes avec un niveau d'instruction bas et les sympathisant-e-s d'un parti quel qu'il soit.

Positions sur l'énergie atomique

Des majorités de tous les ayant droit de vote croient que l'on gaspille trop d'énergie, que la consommation d'énergie atomique et les déchets radioactifs sont dangereux et les énergies alternatives au point. Ils pensent, en outre, que l'abandon est possible d'ici à dans 25 ans, que de nouvelles centrales nucléaires sont superflues et que les effets économiques de l'abandon sont acceptables. Simultanément, une majorité des votant-e-s est d'avis qu'un abandon du nucléaire rendrait la Suisse dépendante d'importations de courant. L'argument avancé en particulier par les adversaires pendant la campagne précédant les votations selon lequel le moratoire était le premier pas vers l'abandon trouva l'assentiment le plus marqué auprès de celles et ceux qui votèrent deux fois Oui.

L'opinion générale concernant les centrales nucléaires donne le tableau suivant : 3 pourcent de toutes les personnes interviewées ayant voté sont sans condition pour la construction de nouvelles centrales nucléaires, 24 pourcent acquiescent à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire si nécessaire, 41 pourcent sont contre toute nouvelle centrale nucléaire et les 26 pourcent restants se prononcent en plus pour la désaffectation de toutes les centrales nucléaires.

Seuls 20 pourcent sont contre la construction de dépôts de déchets nucléaires en Suisse, 31 pourcent pour, en tous les cas, 35 pourcent également, si l'on trouve un endroit adéquat. Les autres résultats démontrent que le souhait d'un plus de mise en oeuvre d'énergies alternatives est vivace et considéré comme la solution du problème de l'énergie en Suisse. Le souhait d'économies d'énergie et d'énergies alternatives domine même chez les interviewé-e-s ayant rejeté les deux initiatives, critiques face à l'énergie nucléaire. On n'exige pratiquement plus l'expansion sans condition de l'énergie nucléaire.

Article sur l'énergie

Hormis pour les personnes se situant à l'extrême-droite, l'article sur l'énergie obtint un assentiment majoritaire dans tous les groupes caractéristiques de cette enquête. Les adhérents de tous les partis l'ont accepté. On trouve une proportion de Oui au-dessus de la moyenne parmi les étudiant-e-s, les gens de gauche et les Verts, les moins de 30 ans, les personnes avec un niveau d'instruction élevé et celles n'habitant pas depuis longtemps au même endroit. Les adversaires sont plus nombreux chez les bourgeois et à droite, parmi les personnes d'entre 50 et 70 ans, les propriétaires et les gens avec un niveau d'instruction bas.

Les votant Oui entendaient économiser de l'énergie et encourager les énergies alternatives. Les adversaires s'opposaient à encore plus de lois et de prescriptions étatiques, voire à une centralisation ; ils-elles ne pensaient pas pour autant que la Suisse dispose de suffisamment d'énergie.

Une majorité des interviewé-e-s appuie des mesures étatiques pour la réduction de la consommation d'énergie – plus d'un tiers des adversaires du projet eux-mêmes penchaient pour cette solution. Beaucoup de gens ont rejeté l'article sur l'énergie sans suivre un mot d'ordre officiel parce qu'ils le trouvaient par trop timoré.

En ce qui concerne les mesures d'économie d'énergie, ce sont des majorités qui sont sceptiques à l'égard d'impôts sur l'énergie et de mesures contre les chauffages électriques. Les prescriptions pour la déclaration de la consommation d'énergie des appareils électroménagers et leur mise en vente à la seule condition qu'ils en consomment moins qu'aujourd'hui obtiennent, en revanche, plus de 80 pourcent d'assentiment.

Modification de la loi sur la circulation routière

C'est avant tout grâce au Oui massif des cantons de Suisse romande que la révision de la loi sur la circulation routière a été acceptée. Elle a été rejetée en Suisse alémanique par la majorité des votant-e-s et la moitié des cantons. Le rejet de cette révision était surtout marquant chez les jeunes Suissesses et Suisses, en particulier les écolières et les écoliers ainsi que les étudiant-e-s, ainsi que chez les sympathisant-e-s des partis de gauche et Verts.

Les ayant voté Oui justifiaient leur décision par deux arguments principaux : Beaucoup de poids lourds ont déjà 2,5 m ; la révision de la loi n'était pas perçue comme une innovation mais comme une adaptation à la réalité. La Suisse ne peut pas faire exception partout, une adaptation aux normes européennes semblait sensée.

Les arguments décisifs des adversaires portaient en particulier sur la sécurité routière et la protection de l'environnement : Un tiers environ des interviewé-e-s justifiait son refus par le fait que des poids lourds plus larges diminuent la sécurité des cyclistes et des piétons. Un-e adversaire sur quatre rejetait le projet parce qu'il entraînait une augmentation du trafic ou qu'il donnait la priorité au trafic routier.

La prise de position des interviewé-e-s par rapport aux différents arguments avancés lors de la campagne précédant les votations démontre qu'adversaires et partisans du projet n'en attendaient guère d'amélioration de la sécurité routière. Le fait que des poids lourds de 2,50 m circulent déjà dans toute l'Europe et en Suisse également fut décisif pour l'acceptation. Une majorité estimait injustifiée une mesure exceptionnelle de la Confédération, quand bien même l'adaptation aux normes européennes n'entraîne pas que des effets positifs.

UNIVERSITÄT ZÜRICH
Forschungsstelle für Politische Wissenschaft
Künstengasse 16 – 8006 Zürich

Neuere Buchpublikationen der Zürcher Politologiedozenten

Frei, Daniel (1990): *Organ der Vereinten Nationen (UNO). Eine Einführung in 15 Vorlesungen*, hrsg. und red. von Dieter Ruloff. Zürcher Beiträge zur Politischen Wissenschaft, Band 15. Grösch: Rüegger.

Thanh-Huyen Ballmer-Cao / Ruth Wenger (1989): *L'élite politique féminine en Suisse*. Zürich: Verlag Seismo.

Ulrich Klöti / Gerald Schneider (1989): *Informationsbeschaffung des Gesetzgebers*. Zürcher Beiträge zur Politischen Wissenschaft, Band 14. Grösch: Rüegger.

Daniel Frei / Dieter Ruloff (1989): *Handbook of World Policy Analysis. Methods for Practical Application in Foreign Policy Planning, Strategic Planning and Business Risk Assessment*. Dordrecht – Boston – London: 1989, Martinus Nijhoff, und Genf – New York: UNITAR (UN Sales No. E.89.III.K.ST/25).

Albert A. Stahel (1989): *Indirekte Strategie. Der Westen und Gorbatschow*. Zürich: Presdok.

Daniel Frei / Dieter Ruloff (1988): *Handbuch der weltpolitischen Analyse. Methoden für Praxis, Beratung und Forschung*. 2. Aufl., Chur: Verlag Rüegger.

Daniel Frei / Dieter Ruloff (1988): *Les Risques Politiques Internationaux: Analyse – Prévision – Conseil*. Préface de l'Amiral Pierre Lacoste, Président de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale. Paris, Edition S.A. / J.M. Vajou.

Dieter Ruloff (1988): *Weltstaat oder Staatenwelt – Über die Chancen globaler Zusammenarbeit*. München: Verlag C.H. Beck (Beck'sche Reihe Bd. 372).

Dieter Ruloff (1987): *Wie Kriege beginnen*. München (2. Aufl.): Verlag C.H. Beck (Beck'sche Reihe Bd. 294).

**Neuere Dissertationen der Forschungsstelle für Politische Wissenschaft,
Internationale Beziehungen**

Catrina, Christian: *Arms transfers and dependence*. New York; Philadelphia; London; Taylor & Francis, 1988.

Cléménçon, Raymond G.: *Perceptions and Interests. Developing Countries and the International Economic System*. Bern; Frankfurt/M.; New York; Paris: Peter Lang, 1990.

Kux, Stephan: *Language and Strategy. A Synoptical Analysis of Key Terms in the Strategic Doctrines of the Nuclear Powers*. Bern; Frankfurt/M.; New York; Paris: Peter Lang, 1990.

«Kleine Studien zur Politischen Wissenschaft»

Die «Kleinen Studien zur Politischen Wissenschaft» können zum Preis von Fr. 5.– pro Nummer bei der Forschungsstelle für Politische Wissenschaft, Künstlergasse 16, 8006 Zürich, oder Zollikerstrasse 117, 8008 Zürich, bezogen werden. Bereits vergriffene Nummern sind mit ** gekennzeichnet.

- 273–274 Walter Schenkel (1990): Stadtplanung und Quartierinteresse: Eine empirische Prozessanalyse in Zürich
- 271–272 Gerald Schneider und Thomas Hasler (1990): Evaluation politischer Programme: Innenpolitik. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 269–270 Gerald Schneider und Thomas Hasler (1990): Evaluation politischer Programme: Aussenpolitik, Vergleichende Politik. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 267–268 Daniel Ammann (1990): Die Autoabgas-Policy der Schweiz. Eine Vollzugsstudie
- 265–266 Erich Wiederkehr (1989): Der gekaufte Sitz? Werbung und Wählerfolg: Eine empirische Untersuchung der Wirkung von Zeitungswerbung bei den Nationalratswahlen 1987
- 264 Felix Keller (1989): Schweigende Unzufriedenheit. Eine quantitative Analyse individualisierter Legitimitätsverluste mittels log-linearer Modelle
- 263 Harald Amschler / Ulrich Klöti (Hrsg.) (1989): Einstellungen zur schweizerischen Innenpolitik. Sekundäranalyse von Befragungsdaten. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 262 Christof Buri / Ulrich Klöti (Hrsg.): Einstellungen zur schweizerischen Aussenpolitik. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 260–261 Ulrich Klöti / Franz Xaver Risi (Hrsg.) (1989): Parteiensysteme im internationalen Vergleich. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 259 Daniel Frei / Rudolf Küng (Hrsg.) (1988): Die Effektivität gewaltbeschränkender Normen. Beiträge zu einem Forschungsseminar
- 258 Stefan Hotz (1988): ASEAN: Nationale Perspektiven und regionale Zusammenarbeit. Eine Fallstudie zur Association of Southeast Asian Nations
- 256–257 Thomas Bernauer (1988): Superpower Summits – When are They Successful? A systematic quantitative / qualitative analysis of factors influencing the outcome of summits

Nationales Forschungsprogramm 21

"Kulturelle Vielfalt und nationale Identität"

soeben erschienen:

Wolf Linder, Claude Longchamp, Regula Stämpfli

**Politische Kultur der Schweiz im Wandel
- am Beispiel des selektiven Urnengangs**

Reihe: Kurzfassungen der Projekte

Basel 1991

kann bezogen werden bei:

Programmleitung des NFP 21, Prof. Dr. G. Kreis, Postfach 4003 Basel

Wolf Linder

La décision politique en Suisse – Genèse et mise en œuvre de la législation

Qui prend les décisions politiques en Suisse et comment sont-elles mises en œuvre? Quelle est l'influence du parlement sur les décisions législatives? Qui sont les principaux acteurs du processus décisionnel politique global? Qu'en est-il des lois adoptées, quels sont les facteurs qui déterminent leur succès ou leur échec? Les partis jouent-ils encore leur rôle de médiateurs entre le peuple et les autorités ou de nouveaux mouvements prennent-ils la relève?

Cet ouvrage présente les principaux résultats des études du programme national de recherche 6 «Le processus décisionnel dans la démocratie suisse» et tire un bilan actuel du fonctionnement du système politique suisse.

Réalités sociales, Lausanne 1987
Traduction de Jean-Daniel Delley



Société suisse de recherches pratiques sociales en collaboration avec 20 facultés

BANQUE DE DONNÉES POUR LE TRAVAIL PUBLIC ET SOCIAL, L'ÉCONOMIE ET L'ÉTAT



Résultats exhaustifs sur les connaissances, les attitudes et le comportement dans les domaines du quotidien, de l'économie, de la politique et de la situation mondiale

VOX – analyse de toutes les votations et élections fédérales – est née il y a dix ans de la fructueuse collaboration de la praxis et de la science.

Partant d'une conception de base similaire et en élargissant les thèmes, nous avons élaboré en 1986 une nouvelle recherche: **UNIVOX** – une banque de données exhaustives portant sur

- **La vie quotidienne en Suisse** (société, logement, santé, culture, formation, loisirs, communication, transports et environnement);
- **les institutions publiques** (Etat, démocratie, droit, finances, publiques, assurances sociales);
- **les bases économiques** (économie, travail, marché, argent, agriculture et assurances) et
- **l'indépendance** (loisirs, défense, situation personnelle et situation mondiale).

Nous effectuons tous les ans des enquêtes dans ces secteurs mettant ainsi les résultats à jour et établissant les tendances actuelles.

Plus de 20 professeurs universitaires et leurs assistant-e-s collaborent à Fribourg, Genève, Lausanne, Bâle, Berne, Saint-Gall et Zurich avec la Société suisse de recherches pratiques sociales, élaborant les enquêtes et commentant les domaines qu'ils traitent (cf. au verso).

Dans le domaine de l'Etat, par exemple, nous avons enquêté sur les points suivants: satisfaction au sujet de la politique suisse – expérience de divers services de l'Etat – attitude par rapport au système collégial, démocratie de la concordance, parlement de milice ou fédéralisme – problèmes actuels à résoudre par les autorités – capacité de l'Etat à trouver des solutions – envergure des activités étatiques et répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes.

UNIVOX est un instrument d'information indispensable pour l'économie, les rédactions, les public relations et les administrations. Médias, banques, firmes chimiques, associations d'employeurs et d'employés, partis politiques et autres institutions dirigeantes sont abonnés à **UNIVOX**.

La Société suisse de recherches pratiques sociales se tient à votre disposition pour tout renseignement sur l'utilisation **UNIVOX**. Demandez la documentation à:

Société suisse de recherches pratiques sociales
Case postale 546, 8027 Zurich

Téléphone 01 / 202 07 87

La société de recherches «Analyses VOX» (état 1990)

Les analyses VOX sont élaborées
en collaboration avec

Comité de patronnage
Forum Helveticum
Conseil de VOX

**Société suisse de rech.
sociales pratiques (Zurich)**
(depuis 1977)
C. Longchamp
J. Wild

Praxis ▶

**Centre de recherche de
politique suisse**
(Uni Berne) (depuis 1977)
Prof. Dr. W. Linder
C. Longchamp

◀ Sciences

**Institut de recherche en
sciences politiques**
(Uni Zurich) (dep. 1985)
Prof. Dr. U. Klöti
C. Buri, D. Schlueth

Financement
Economie privée
Contr. de la Confédérat.
Mandats de recherche
Instituts collaborat.
Médias
Abonnements

**Département de science
politique (Uni. de
Genève) (depuis 1985)**
Prof. H. Kriesi
F. Passy

P.P.



8001 Zürich